

Lettre 48 – Janvier 2023



Je souhaite à tous beaucoup de courage et de persévérance pour l'année qui commence. Souvenez-vous de la lettre 24 de janvier 2022 : je vous y invitais « *et reprendre du courage pour l'an prochain 2022, tout en gardant, si ce n'est l'espoir, du moins l'Espérance. Que 2022 nous permette de voir tout être humain respecté, de voir en lui une personne qui garde sa dignité.* » C'est valable pour 2023. Rappelons-nous

Cependant comment fut 2022 ?

- L'Afghanistan envoie encore des réfugiés ;
- Ukrainiens et étudiants étrangers d'Ukraine n'ont pas les mêmes possibilités ;
- Des Murs continuent de s'ériger en Hongrie, Autriche, Slovénie, Grèce, Lituanie, Lettonie, Algérie, Espagne - Melilla – Canaries ;
- La route des Balkans est réactivée : Serbie ;
- Le Royaume uni signe un accord avec le Rwanda, et cherche à éviter la venue de réfugié – en vain, puisque les réfugiés sont encore plus nombreux qu'avant ;
- Noyades et push-back, continuent (Grèce, Turquie, Italie) ;
- Manche : De plus en plus de réfugiés partent de Calais, Dunkerque pour le Royaume uni, et la France continue de déloger les réfugiés qui s'installent comme ils peuvent dans les rues ou les terrains vagues ;
- En Méditerranée : chypres, malte, Italie, Maroc refusent de recevoir les migrants sauvés des naufrages par des ONG ;
- Des Rapatriements (voulus par les migrants, ou forcés) ont lieu par l'OIM.

Comme toujours : maltraitance des réfugiés, tortures, viols, enlèvement, refoulements dans le désert ; démembrement des camps de réfugiés, occupation de divers locaux, squat, ...

Mais heureusement localement, des personnes accueillent des réfugiés en France, en Calabre
Accueil dans des locaux privés, dans des familles, aide à l'apprentissage de la langue, pour éviter les familles qui couchent dehors, proposition d'embauche, etc.

Les passeurs s'enrichissent, mais certains sont condamnés par la justice – le plus souvent après plusieurs années.

Je remercie, s'il y en a, qui ont lu **les 735 pages que j'ai envoyées en 2022** dans les lettres bimensuelles

Michel Girard

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	4
Cornebarrieu.....	4
Mayotte	5
FRANCE.....	5
Ile de France : « bouge ta préfecture.....	5
Conseil d'état	5

la criminalisation des migrants étrangers ne règlera pas la question migratoire	6
Les étrangers venant d'Ukraine	6
Projet de loi relatif à l'asile et à l'immigration	7
Bonne année, « les migrants » !	7
paris-Toulouse – Syrie	8
Alpes-Maritimes	8
Avançon (hautes alpes)	9
Biriatou	9
Briançon	9
Calais	9
callac	10
Challans	10
Châteauneuf-de-Galaure- Drôme	10
Coutances	11
Darnétal – seine maritime	11
Hautes Alpes	12
Lyon	12
Montpellier	13
Menton	13
Merceuil, près de Beaune	14
Paris	14
Poitiers	14
La Réunion	16
Saint-Germain-au-mont-d'Or	16
Toul	16
Toulouse	16
MANCHE	18
MÉDITERRANÉE	18
Règles de débarquement en Italie	18
Ocean Viking	19
Géo BARENTS	20
UNION EUROPÉENNE	21
Allemagne	21
Belgique	21
Chypre	22
Croatie	23
Espagne	24
Grèce	25
Justice expéditive	26

Italie	28
lettonie	28
Luxembourg.....	29
Pologne.....	29
Suède.....	29
EUROPE.....	30
Biélorussie.....	30
Royaume-Uni.....	30
Serbie	31
MONDE - NATIONS UNIES.....	31
Emigration et aides aux pays pauvres	31
Les Souhaits des Nations-Unies.....	33
ASIE.....	33
Israël.....	33
Liban	34
Indonésie	34
AFRIQUE	35
Algérie.....	35
Cameroun.....	36
Libye	36
Maroc	36
Niger.....	38
Soudan.....	38
Tunisie	39
Une initiative solidaire mise en place par une femme migrante ivoirienne.	39
AMERIQUE.....	39
USA.....	39
A VOIR – A LIRE - TEMOIGNAGE.....	40

Rappel des moments fastes en 2022

De nombreux pays d'Europe se sont montrés très accueillants avec les Ukrainiens et les initiatives pour faciliter l'hébergement des familles exilées ont fleuri. Parmi elles, la plateforme Ukraine take Shelter a été créée pour leur permettre de trouver un abri facilement.

Dans les pays européens où sont arrivés les Ukrainiens, certains réfugiés ont été touchés de reconnaître chez ces personnes un parcours d'exil qu'eux-mêmes avaient vécu quelques années auparavant. Un Syrien, réfugié en Allemagne après avoir fui la guerre dans son pays, a mis sa vie entre parenthèses pour accueillir des déplacés ukrainiens dans l'un des trois centres d'accueil que le gouvernement fédéral allemand a mis en place dans le pays depuis le début de la guerre.

Cette année marquait notamment les dix ans de la création des classes UP2A pour "*unité pédagogique pour élèves allophones arrivants*". Créé en 2012, le dispositif propose une prise en charge des élèves récemment arrivés en France ayant des difficultés en langue française, qu'ils aient suivi ou non une scolarité dans leur pays d'origine. Au cours de l'année 2018-2019, près de 68 000 élèves allophones [qui parlent une langue différente de celle de leur pays d'accueil] nouvellement arrivés en France en ont bénéficié,

d'après des chiffres de l'Éducation nationale. Cela existe à Trappes (Yvelines) où les élèves de cette classe particulière partagent leur temps entre leur classe de référence (CP, CM1, CM2..., selon leur âge) et leur classe UP2A.

Pour venir en aide aux personnes yézidiennes martyrisées par l'organisation Etat islamique en Irak, Caritas a ouvert en Allemagne un centre d'accueil dédié à ces populations fragiles dans la ville de Bad Saarow. En plus de cours d'allemand, les résidents peuvent y bénéficier de séances d'art-thérapie, de yoga ou bien entamer une formation. Plusieurs Yézidis réfugiés en Allemagne tentent de se reconstruire dans cette structure.

À Quimper les bénévoles de l'association Le Temps Partagé proposent aux jeunes migrants de s'initier à la navigation de bateaux pour "*les réconcilier avec l'océan*". Car pour beaucoup d'exilés arrivés en Europe en bateau, la mer et l'océan sont vus comme des dangers mortels et associés à des souvenirs douloureux.

Après presque deux ans de séparation, la mère et sa fille se retrouvent en juin 2022. Une mère – de Côte d'Ivoire – avait fui en 2018 avec sa fille de 7 ans. Elles ont atteint le Maroc en 2019 et espéraient rejoindre rapidement la France, où le père de famille était installé depuis cinq ans après avoir fui son pays pour raisons politiques. Mais le coût de la traversée vers l'Espagne et la pandémie de Covid-19 retardent leur plan. En janvier 2021, la mère prend une décision radicale : elle fera le voyage sans sa fille et réussit à rejoindre Paris. En janvier 2022, c'est au tour de Yaya de prendre la mer depuis la ville de Laayoune, au sud du Maroc. Après des mois de démarches administratives, la mère et la fille ont enfin pu s'étreindre dans l'aéroport de Las Palmas.

Dans de nombreuses petites villes et villages de France (surlignées en bleu dans les précédentes lettres), des particuliers accueillent chez eux des migrants et les aident à reprendre une vie normale, et s'enrichissent du mélange de cultures.

L'association Women for Women France s'est donné pour mission, avec son site internet lancé à l'été 2022, de faire connaître aux femmes étrangères leurs droits. L'interface disponible en 16 langues compile toutes les informations dont peuvent avoir besoin les femmes étrangères victimes de violences conjugales en France. Assistance juridique, aide financière mais aussi questions pratiques comme la garde d'enfants, tout est expliqué clairement sur le site et les informations sont vérifiées par des professionnels du secteur.

Défendre ses droits, c'est aussi souvent en appeler à la justice. Saisi par plusieurs associations qui viennent en aide aux migrants dans le nord de la France, le tribunal administratif de Lille a annulé, mi-octobre plusieurs arrêtés pris par la préfecture du Pas-de-Calais depuis 2020 qui interdisaient aux associations non mandatées par l'État de fournir de la nourriture et de l'eau aux migrants dans le centre de Calais, invoquant des "troubles à l'ordre public" et des "risques sanitaires". La justice a souligné que "les distributions assurées par l'État", via une seule association mandatée, La Vie Active, "sont quantitativement insuffisantes" pour "assurer trois repas par jour à chaque personne", étant donné le nombre de migrants sur place. Les associations se sont réjouies de cette victoire mais soulignent que "la ville est grillagée de partout". "Depuis plusieurs années la mairie dispose aussi des gros rochers sur les espaces de vie ou de distribution pour nous empêcher d'y acheminer la nourriture avec nos voitures".

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

CORNEBARRIEU

Il y a eu un rassemblement devant le CRA le 18 décembre 2022 en solidarité avec les personnes enfermées. Une vingtaine de personnes se sont rassemblées à l'occasion de la mobilisation nationale pour les droits des personnes sans papier et contre les politiques migratoires répressives de l'état français. On voulait faire entendre notre solidarité avec les personnes qui y sont enfermées et qui subissent le racisme et les violences d'état et des flics qui les gardent. Encore la semaine dernière, des prisonniers du CRA ont dénoncé une énième fois l'agression de l'un d'eux par les agents de la paf. On a crié des slogans et passé de la musique. On a pu entendre les prisonniers crier en réponse à l'intérieur. Dans au moins un des secteurs, les personnes sont sorties dans la cour pour crier en réponse. Par téléphone, d'autres expliquaient que les flics essayaient de les faire rentrer dans les bâtiments pour ne pas qu'ils puissent nous entendre, ou les empêchaient de sortir dans les cours de

promenade. On est finalement repartis sans se faire inquiéter, et content.es d'avoir pu échanger par-dessus les barbelés avec les prisonniers.

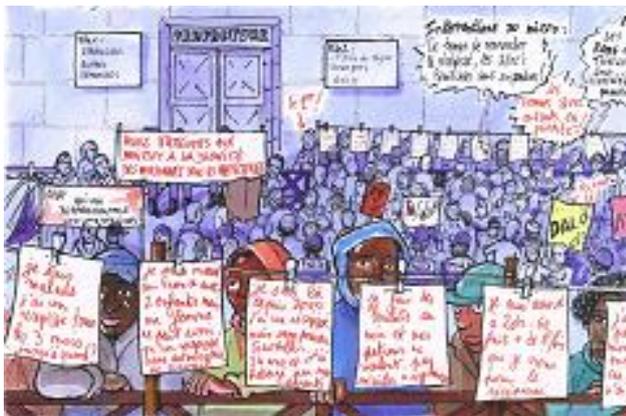
MAYOTTE

Le centre de rétention administrative de Mayotte est le plus actif de France. Chaque année, de plus en plus d'étrangers en situation irrégulière y transitent, dans l'attente d'être renvoyés, souvent par bateau, dans leur pays d'origine. Des Comoriens, mais aussi de plus en plus de nouvelles filières venues du continent africain. Depuis le début de l'année, **plus de 22 000 obligations de quitter le territoire français ont été mises à exécution** à Mayotte. Cela représente plus de 65% de l'ensemble des OQTF.

FRANCE

ILE DE FRANCE : « BOUGE TA PREFECTURE »

L'urgence en matière d'immigration ? Ce n'est pas une nouvelle loi qui assimile étrangers et délinquants. C'est le **respect des droits** et de la **dignité** des personnes vivant et travaillant en France. L'urgence, c'est :



- un **vrai accueil** et des rendez-vous,
- des **réponses** dans des délais raisonnables,
- le **renouvellement sans délai des titres de séjour** pour éviter les ruptures de droits,
- l'élargissement des voies de **régularisation** pour ceux qui *étudient, vivent et travaillent* en France.

Ces mesures sont possibles dès maintenant, sans nouvelle loi ni titre de séjour au rabais, avec la volonté politique de refuser les contre-vérités et les logiques xénophobes. La situation dans toutes

les préfectures d'Ile-de-France s'est dégradée, faute de moyens mais aussi à cause de la dématérialisation des procédures : elles sont devenues des « fabriques de sans-papiers »

Le collectif « *bouge ta préfecture* » vous invite au **RASSEMBLEMENTS DEVANT CHACUNE DES PREFECTURES D'ILE DE FRANCE mercredi 1er février 2023 à 15 h** et demandes d'audience de nos délégations.

Conseil d'état

Le 26 décembre 2022, au lendemain de Noël, le Conseil d'état, la plus haute cour administrative de France a donné raison à l'État français qui avait demandé l'**annulation** d'une décision de la justice ayant permis à une dizaine de familles avec des enfants, **d'accéder à un hébergement d'urgence**, en plein mois de décembre. Quatre de ces familles, avec **une femme enceinte et de jeunes enfants pourrait retourner à la rue le 1er janvier 2023**, alors qu'elles avaient pu bénéficier d'un hébergement d'urgence. Deux de ces familles sont originaires d'Afrique de l'Ouest et sont arrivées en France récemment. Elles n'ont pas encore déposé de demande d'asile. Certains des enfants concernés sont scolarisés. En outre il y a trois mères célibataires avec des enfants, dont un enfant lourdement handicapé (estropié d'un bras), et un couple avec une femme enceinte et trois enfants. Des adolescents, mais aussi des enfants de moins de 7 ans, sont concernés par cette décision juridique lourde de conséquence. *"La situation administrative des personnes n'est pas un critère de sélection de l'hébergement d'urgence, selon la loi. Un toit est un droit pour toutes personnes*

vulnérable présentes sur le territoire français", précise Utopia 56. Le Conseil d'État est allé dans le sens de l'État français, qui avait argué que ces familles prendraient la place d'autres "*encore plus vulnérables*". L'appel de l'État français n'a été rejeté que pour "un couple, dont la femme est enceinte de 8 mois avec leur fille de 1 an", qui resteront donc logés, explique Utopia 56. De nouvelles audiences du Conseil d'État doivent avoir lieu le 3 janvier pour deux autres familles à qui le tribunal administratif a permis d'accéder à un hébergement d'urgence. L'association a recensé "*rien que mardi 27 décembre, 34 familles et femmes seules à la rue, dont 28 enfants. Toutes ont contacté le 115 pour accéder à un hébergement d'urgence, en vain.*" Cette situation reflète la **saturation du système d'hébergement d'urgence**. La plateforme 115 reçoit des centaines de demandes d'hébergement par jour, qu'elle ne pouvait satisfaire.

LA CRIMINALISATION DES MIGRANTS ETRANGERS NE REGLERA PAS LA QUESTION MIGRATOIRE

En ce début d'année 2023, un énième projet de loi "asile et immigration" sera proposé par le gouvernement français. Depuis 30 ans, les textes relatifs à la politique migratoire de la France stigmatisent toujours davantage les personnes exilées en les présentant comme un problème à régler. D'emblée est posée l'affirmation que la migration est une « question à régler », et qu'elle constitue forcément un problème. Les discours dominants parlent de « flots », de « vagues migratoires ». Utiliser de tels mots, des mots qui déshumanisent, c'est occulter la gravité des souffrances des personnes dans leur pays d'origine, tout au long de leur parcours migratoire et dans le pays d'"accueil". C'est faire percevoir ces personnes comme une menace. C'est faux, c'est injuste, c'est insultant. Mais rien n'y fait. Dans les discours publics, dans les médias, ces personnes sont assimilées à des délinquants ou à des criminels. Alors qu'au pire elles ne font qu'enfreindre des dispositions administratives. Jamais ne sont déconstruits les discours alarmistes et faux, alors que les chiffres parlent d'eux même : le solde migratoire est constant d'une année sur l'autre en France d'environ 150 000 personnes (0,22% de la population). Sur la vingtaine de textes de loi publiés en 30 ans sur le sujet, **"le migrant", "le demandeur d'asile" est toujours présenté comme le problème**, comme le danger, comme la personne à contrôler et à expulser le plus rapidement possible. Le projet de loi tel qu'il se dessine ne fait pas exception à la règle. Il faut accélérer les procédures, délivrer des Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) avant même la fin des recours ce qui complexifie et fragilise encore un peu plus la situation du demandeur d'asile. Il faut passer à un juge unique pour la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) au risque d'une moins bonne connaissance de la situation du pays d'origine de la personne. À Calais et à Grand Synthe, les forces de l'ordre détruisent les campements dans les dunes toutes les 48 heures. Souvent les affaires des personnes sont confisquées, les tentes lacérées. Des arrêtés municipaux ou préfectoraux interdisent aux citoyens de leur apporter de la nourriture ou des boissons chaudes. Raison invoquée ? Zéro point de fixation, zéro appel d'air. Mais quelle indignité que de faire croire que parce les tentes seront lacérées à Calais, cela va empêcher les Érythréens et les Afghans de fuir des régimes politiques effroyables. Qu'est ce qui justifie de rajouter gratuitement de la souffrance à la souffrance ? Pourquoi ne pas chercher plutôt à mettre en place des voies d'immigration sûres et légales afin que les personnes puissent être protégées sans mettre leur vie en péril ? S'il fallait vraiment une nouvelle loi, il l'aurait fallu en rupture totale avec les précédentes. **Il l'aurait fallu organisée autour des droits fondamentaux de la personne** et non rajouter une couche supplémentaire de suspicion, de harcèlement, d'atteinte aux droits. **Il aurait fallu un texte en conformité avec les engagements de la France en matière de droits humains.**

<https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/la-criminalisation-des-migrants-et-rangers>

LES ETRANGERS VENANT D'UKRAINE

Le Conseil d'État a pris, mardi 27 décembre 2022, une décision validant le **refus d'accorder aux étrangers ayant fui l'Ukraine la même "protection temporaire" octroyée aux réfugiés ukrainiens**. Le Conseil justifie sa décision par l'absence d'arrêté spécifique des autorités

françaises pour étendre ce mécanisme. Le 10 mars 2022, dans une instruction adressée aux préfets, le gouvernement indiquait que la protection temporaire pouvait être étendue aux "ressortissants de pays tiers ou apatrides qui établissent qu'ils résidaient régulièrement en Ukraine sur la base d'un titre de séjour permanent [...] et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou région d'origine dans des conditions sûres et durables". Mais cette disposition excluait de la protection temporaire la plupart des étudiants étrangers, africains notamment, qui vivaient en Ukraine, ainsi que de nombreux autres étrangers installés dans le pays. Les textes européens pris après l'invasion russe réservent en principe la "protection temporaire" aux étrangers qui résidaient en Ukraine en vertu "d'un titre de séjour permanent" et n'étaient pas en mesure de regagner leur pays d'origine "dans des conditions sûres et durables". Les États membres ont certes la possibilité "d'étendre" ce mécanisme aux étrangers détenteurs d'un titre temporaire mais doivent pour cela avoir adopté un arrêté spécifique "désignant les catégories de personnes concernées". Or, relève la juridiction, l'exécutif n'a pris "aucun arrêté" de ce type pour élargir ce mécanisme. Un texte diplomatique allemand confidentiel, la Pologne, l'Autriche et, dans une moindre mesure, la Slovaquie se sont fermement opposées à une extension de la protection aux ressortissants de pays tiers.

Fin septembre 2022, la France avait accueilli environ 106 000 personnes ayant fui l'Ukraine depuis le début de la guerre le 24 février, selon un récent rapport parlementaire. Parmi elles, de nombreux étudiants africains qui souhaitent poursuivre leurs études en France. Depuis juillet 2022, une circulaire du ministère de l'Intérieur leur a donné le feu vert pour qu'ils s'inscrivent dans les universités françaises, et a "gelé", le 17 juin, les Obligations de quitter le territoire (OQTF) pendant l'été. Les étudiants disposaient alors d'un petit peu moins de trois mois pour s'inscrire à l'université et demander un visa étudiant. Mais de nombreux étudiants ont rencontré beaucoup de difficultés à s'inscrire dans un cursus, les universités indiquant bien souvent que leurs effectifs étaient complets. On estimait à 200 le nombre de personnes éligibles au visa étudiant.

PROJET DE LOI RELATIF A L'ASILE ET A L'IMMIGRATION

Bonne année, « les migrants » !

En ce début d'année, les menaces s'accumulent pour les personnes étrangères. Celles que le ministre de l'intérieur a soigneusement empilées dans son projet de loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » - transmis au Conseil d'État le 19 décembre 2022 pour être discuté au Parlement début 2023 - commencent à être assez bien connues. Sur fond de suspicion généralisée à l'égard de celles et ceux qui, selon lui, « *troublent gravement l'ordre public* » ou « *rejetent les principes de la République* », il s'agit prioritairement d'éloigner toujours plus vite, même lorsqu'elles ont noué en France des attaches familiales solides et anciennes, toutes les personnes qui se verront retirer leur droit au séjour ou le perdront faute de répondre aux critères d'une politique migratoire utilitariste.

Beaucoup plus discrète, en revanche, a été la publication au *Journal officiel*, le 30 décembre 2022, d'un décret daté du 27 décembre portant création d'un « **office de lutte contre le trafic illicite de migrants** » (Oltim), lequel vient se substituer à « *l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre* » (Ocriest) créé en 1996. Dans ce qui pourrait apparaître comme un simple ravalement de façade, quelques indices ont de quoi surprendre et inquiéter. L'intitulé de cet office, d'abord, qui érige « **le migrant** », **variété d'être humain** aussi indéfinie et fantasmée qu'ignorée dans sa personnalité propre, en nouvelle catégorie juridique à part entière puisque faisant l'objet d'une réglementation qui vise à en réprimer le trafic. Un intitulé qui, de surcroît, **laisse entendre que certains trafics de « migrants » pourraient être licites** puisque seuls les trafics dits « illicites » sont dans le viseur de l'Oltim. Rappelons, par comparaison, que l'article 225-4-1 du code pénal définit la traite des êtres humains – par nature illicite sans qu'il soit nécessaire de le préciser – comme un crime commis contre « une personne ». Si le trafic de « migrants » peut, dans certains cas, être licite, est-ce donc parce qu'il ne s'intéresserait pas à des personnes mais à cette sous-catégorie particulière ? Quant aux missions assignées à cet office,

elles sont lourdes de présupposés. « *En lien avec l'ensemble des administrations concernées* », l'article 3 du décret le charge en effet « *de l'évaluation de la menace liée aux trafics illicites de migrants* ». Et il est précisé que « *L'office, sur la base de l'état de la menace, élabore la stratégie interministérielle de lutte contre le trafic de migrants et assure le suivi de sa mise en œuvre.* » Les contours et le contenu de cette « *menace liée au trafic illicite de migrants* », ainsi placée au cœur des objectifs de l'Oltim, restent curieusement flous s'agissant d'un texte réglementaire et il faudra attendre ses premiers bilans d'activité pour en savoir plus. Mais point n'est besoin d'être devin pour décrypter les intentions d'un ministre toujours prompt à manier les amalgames : si les « trafics illicites de migrants » sont érigés en cible privilégiée de l'action policière, c'est à n'en pas douter parce que derrière chaque « migrant » se cacherait un terroriste en puissance. A moins qu'il ne s'agisse de reprendre à son compte l'épouvantail de la « submersion migratoire » ? Quoi qu'il en soit, le postulat est limpide : il s'agit bien d'imprimer dans les esprits que l'immigration nous menace tous... Les non-dits qui entourent cette initiative gouvernementale en disent, en réalité, beaucoup sur les *a priori* qui inspirent **une politique migratoire toujours plus brutale**, à laquelle la loi annoncée pour cette année fera franchir un nouveau cap.

<https://www.gisti.org/spip.php?article6947>

Une tribune publiée en France, début Janvier 2023 : "Ne privons pas l'Afrique de ses médecins", est signée par d'importants professeurs de médecine et également par des défenseurs des droits de l'homme qui estiment que le projet de loi sur l'immigration proposé par le gouvernement français, fin décembre 2022, pour faire venir du personnel de santé qualifié, n'est pas acceptable. Nombre de syndicats ont fustigé ces propositions. Ils estiment que la formation doit être améliorée en France. Actuellement, près de 5 000 médecins étrangers exercent dans l'hexagone. Ils n'ont pas le même statut et ont des salaires plus faibles que leurs confrères français. L'un des signataires de la tribune estime que la France ne peut pas, une fois de plus, piller les compétences scientifiques et intellectuelles du continent africain et appelle les autorités à retirer ce projet de loi sur l'immigration. Voilà des gens qui ont été formés par leur pays et qu'on veut récupérer en France parce qu'on manque de médecins, sans se poser la question : Et leurs malades, dans leur pays, qui va les soigner ?

PARIS-TOULOUSE – SYRIE

En octobre 2022, les préfectures de police de Paris et de Haute-Garonne ont demandé aux autorités syriennes la délivrance de laissez-passez, afin d'expulser deux personnes se présentant comme des migrants syriens. Et ce, alors même que les relations entre Paris et Damas sont rompues depuis 2012. Des pratiques d'autant plus "scandaleuses" qu'elles mettent en danger les exilés comme leur famille, déplorent les associations (voir lettres précédentes). Le 9 janvier 2023, Amnesty International et La Cimade, ont fait connaître, dans un communiqué, leur inquiétude de voir la France envisager d'expulser des exilés syriens dans leur pays. En effet, des vérifications, nécessaires avant une éventuelle expulsion, ont été effectuées directement auprès des autorités syriennes. Or c'est un viol, en toute connaissance de cause, des règles internationales et européennes qui interdisent de façon absolue le renvoi d'une personne vers un pays où elle risque la torture et les mauvais traitements. De plus, "Sur le site du ministère des Affaires étrangères, c'est écrit noir sur blanc : pas de relations avec Damas depuis 2012" ! Dans les deux cas, parisien et occitan, l'ambassade de Syrie a répondu qu'en l'absence de document d'identité valide, aucun laissez-passer ne pouvait être délivré. Les deux exilés ont donc finalement été libérés.

ALPES-MARITIMES

Environ **11.000 adultes et 3.000 enfants** sont accueillis dans les Alpes-Maritimes, onze mois après le début de la guerre. "C'est toujours le deuxième département qui accueille le plus d'ukrainiens et qui a les meilleurs résultats pour l'emploi des adultes et la scolarité des parents" témoigne Irina Bourdelles. Le premier étant l'Île-de-France. "La mobilisation se transforme, d'autres associations comme "Les weekends solidaires" nous ont appelé pour financer une semi-remorque pour l'Ukraine. Il va partir dans les jours qui viennent." A l'occasion de la fête de Noël, dans le

calendrier orthodoxe, **l'association franco-ukrainienne a organisé un concert vendredi soir**, 6 janvier 2023 ; "Douce nuit, Noël de l'espoir" à **Cagnes sur Mer**. Le tout dans un contexte évidemment particulier, concède la présidente de l'association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur : *"Il y a des hauts et des bas, beaucoup d'Ukrainiens accueillis ici ont une situation stable, ils ont trouvé un emploi et un logement. Mais certains ne savent pas encore quoi faire. On est là pour les aider, plein de choses ont été mises en place pour faciliter cette intégration."*

AVANÇON (HAUTES ALPES)

Les gendarmes ont découvert **33 migrants** à l'intérieur d'un camion intercepté vendredi 30 décembre 2022, à Avançon dans les Hautes-Alpes. Les migrants découverts dans ce véhicule sont des majeurs, principalement des Afghans, mais aussi des Pakistanais et quelques Indiens. **Le chauffeur du camion a pris la fuite à l'arrivée** des gendarmes et il est recherché. Une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Gap pour aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière. Vendredi, un dispositif d'hébergement a été mis en place sur la commune voisine de Chorges, dans une salle des fêtes. Quarante lits, ainsi que des couvertures ont été mis à disposition par la mairie, et la Croix-Rouge a été missionnée pour gérer l'encadrement de cette mise à l'abri. Toutes les personnes ont été entendues *"en audition sous le régime de la retenue administrative"* : procédure judiciaire qui consiste à vérifier si la personne étrangère a le droit de séjourner sur le territoire français. Elle autorise la police ou la gendarmerie à *"retenir un étranger qui ne peut pas présenter son visa ou son titre de séjour (ou qui refuse de le faire)"*, et peut être suivie *"d'une mesure d'éloignement"* avec un placement en centre de rétention dans certains cas. Dès samedi matin, les migrants d'Avançon ont dû quitter la salle des fêtes de Chorges. *"Leur présence faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français"*.

BIRIATOU

Deux **trafiquants de migrants** ont été présentés, jeudi 29 décembre 2022, devant le tribunal judiciaire de Bayonne dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate. Les deux hommes ont été arrêtés par les fonctionnaires de la Police aux Frontières d'Hendaye (PAF) mercredi à 5h20, au poste-frontière de Biriato. En quatre mois, les deux ressortissants indiens, qui résident au Portugal, **auraient fait passer en France entre 300 et 400 migrants illégaux**. Toxicomanes au dernier degré, les deux hommes n'ont pas été en état d'être jugés, et ont donc été placés en détention provisoire **en attendant leur procès le 26 janvier 2023**. Les policiers chargés de la protection des frontières ont ouvert une procédure pour *"aide au séjour irrégulier sur le territoire national"*. Dans la fourgonnette des deux hommes, 13 migrants illégaux indiens ont été découverts. Grâce notamment à l'exploitation des téléphones portables des deux hommes, les enquêteurs se sont rendu compte que le trafic durait depuis au moins quatre mois, et sans doute plus. **325 personnes auraient transité** entre le Portugal, Paris et la Belgique. 47 passages de la frontière à Biriato ont été identifiés par les enquêteurs, pour un bénéfice évalué à 100 000 euros. Le passage pour les candidats était **facturé au moins 300 euros**.

BRIANÇON

En cinq ans, le centre associatif d'accueil d'urgence de la ville, point de passage depuis l'Italie, **a hébergé plus de 20000 migrants**. Faute de financement public, ce lieu, qui fonctionne grâce à la ténacité de ses bénévoles, pourrait avoir des difficultés à passer l'hiver.

https://www.liberation.fr/societe/a-briancon-les-migrants-laises-sans-refuge-20221228_IU3HFCVUQJFPXFCYVH5ZVBCV64/

CALAIS

Un migrant d'une trentaine d'années, a été **mortellement percuté par un train** de marchandises dans la matinée du mardi 3 janvier 2023. Selon, les témoins sur place, cette personne **s'est suicidée**, ont rapporté une source policière et des associations de soutien aux exilés. Ces témoins *"parlent d'un acte visiblement volontaire et ont entendu le klaxon du train retentir"*. Le choc s'est produit sur un passage à niveau en périphérie de Calais, près d'un point de distribution de repas. Une bénévole de « Salam » a *"dit avoir vu le gars se jeter sous le train. Elle a klaxonné pour le prévenir"*

de l'arrivée du train, mais il a fait signe pour dire au revoir et s'est jeté" sur les rails. "C'était quelqu'un dont elle avait repéré qu'il n'allait pas bien". Le corps de la personne décédée a été emmené à l'hôpital de Calais pour identifier la victime. Il s'agirait d'un homme "pouvant être un migrant". Une enquête a été ouverte dans le but de rechercher les "causes de la mort comprenant notamment des auditions de témoins pour connaître les circonstances précises" des faits. De nombreuses personnes vivent des situations **de détresse psychologique** à Calais "parce que la survie est vraiment difficile". "Les conditions de vie sont vraiment déplorable pour les personnes à la rue, sans aucune possibilité de se protéger de la météo. Or ces derniers jours, il y a eu beaucoup de pluie, de vents. Et le plan grand froid n'a pas été activé malgré tempête et les sollicitations des associations auprès de la préfecture".

CALLAC

Le projet d'accueil de réfugiés dans la commune rurale de Callac (voir Lettre 44 page 8), dans le Finistère, **n'aura pas lieu**. "Personnellement, j'étais pour le projet mais ce n'était plus tenable, a déclaré son maire. J'assume la décision d'arrêter [...] À un moment, il faut trancher". "C'est dommage qu'on en arrive là [...] C'était un projet humain d'une très grande valeur, sans doute très important pour Callac dans l'avenir". Au printemps dernier, la commune avait signé une convention avec le Fonds privé de dotation "Merci!", afin de mettre sur pied le projet dénommé "Horizon". Celui-ci prévoyait l'accueil, sur plusieurs années, de quelques dizaines de personnes reconnues comme réfugiées par l'État et bénéficiant d'une autorisation de séjour de longue durée sur le territoire français. Grâce à divers équipements prévus, "Horizon" devait bénéficier autant aux habitants qu'aux étrangers accueillis. Plusieurs dizaines d'emplois à pourvoir avaient par ailleurs été recensés pour les réfugiés. Le projet visait à redynamiser ce bourg rural de 2 200 habitants, qui a une longue tradition d'accueil de réfugiés depuis la guerre d'Espagne et a perdu plus de 1 000 habitants depuis les années 1960. Après deux manifestations (partisans et les opposant de l'extrême droite). Des élus ont également été soumis à de multiples pressions, y compris des menaces de mort ou des atteintes à leur vie privée. Le Fonds de dotation (FDM) accompagnant le projet, « regrette » la décision des élus et "dénonce la campagne de désinformation de groupes et de médias d'extrême droite visant à diviser la population et à déstabiliser le Conseil municipal". Évoquant une "campagne nauséabonde aux relents racistes et antisémites", le Fonds "exprime son soutien à tous les élus de Callac". Le maire promet que "Callac est, et restera, une terre d'accueil pour toutes nouvelles populations, réfugiées ou pas". Le **Président de la république** avait ainsi plaidé pour une meilleure répartition des étrangers accueillis sur le territoire, notamment dans les "espaces ruraux, qui eux sont en train de perdre de la population". Mais ce type de projet nécessite que les réfugiés disposent d'une voiture et puisse financièrement passer le permis de conduire.

CHALLANS

Un soudanais, il y a trois ans, a été recruté par les co-gérants des Façades vendéennes. « Quand on nous a proposé Ibrahim, j'ai dit pas de souci, s'il est courageux », relate l'un des deux cogérants. Le jeune homme venait de faire trois mois chez Gendreau à Saint-Gilles. Il a été présenté à l'entreprise par une agence de travail temporaire qui accompagne les candidats qui se sont éloignés de l'emploi. Au bout de six mois d'intérim « nous lui avons proposé une formation pour apprendre le métier (maçonnerie, rénovation, isolation) et en août 2020 », le jeune Soudanais signait son CDI. Depuis deux ans et demi son emploi dans une entreprise de La Garnache, lui a littéralement changé sa vie.

CHATEAUNEUF-DE-GALAURE- DROME

Leur vie ici est une parenthèse...qui s'étire. **Bogdan et Liza** sont arrivés dans la Drôme quelques semaines après le déclenchement de la guerre en Ukraine. Ils sont hébergés par Stella, à Châteauneuf-de-Galaure qui **avait déjà accueilli la mère de Bogdan après Tchernobyl**. Bogdan et Liza, 20 ans, sont tous les deux **encore étudiants**. Ils suivent donc des cours à distance avec leur université en Ukraine. Les coupures d'électricité à Kiev compliquent les connexions, mais ils s'accrochent : "vous devez faire vos exercices quand la communication avec votre prof est possible par exemple, et désormais c'est beaucoup plus difficile", "et puis on essaie d'aider des associations."

Ils améliorent les sites internet, assurent la communication d'associations caritatives sur les réseaux sociaux : *"on a un ami qui a son propre fond. Donc on écrit pour lui les contenus Instagram par exemple, parce qu'eux sont là-bas, en Ukraine, et ils ont beaucoup de travail de terrain auprès des populations."* Bogdan et Liza regardent tous les jours ce qui se passe en Ukraine : *"à vrai dire toutes les heures"* sourit même Bogdan, *"on ne peut pas s'en empêcher. Dès que l'Ukraine aura gagné cette guerre, je veux rentrer chez moi. Pas parce que je n'aime pas la France. Mais j'ai toujours su que mon pays, c'est ma maison."* Bogdan et Liza ont passé Noël avec Stella et sa famille : *"je ne peux pas imaginer ce que l'on ferait sans Stella"* souligne Bogdan, *"c'est comme une deuxième mère pour nous"*. Stella leur parle comme si c'était ses propres enfants, les surnomme "mon grand", "ma petite chérie" : *"oui je les aime beaucoup ces gamins. Je vois leur mal-être et leur tristesse qui s'accroît jour après jour et c'est compliqué."* Les parents des deux jeunes sont toujours à Kiev, soumis à d'interminables coupures d'électricité, à un hiver glacial : *"on les a régulièrement au téléphone. On leur a envoyé un colis pour Noël"* expliquent Bogdan et Liza, *"avec de la nourriture française, des chocolats. Ils l'ont reçu. On espère que cette année est la dernière année de tristesse pour les Ukrainiens."* En Ukraine, les fêtes, les grands repas de famille, c'est surtout pour le Nouvel An et le 6 janvier, le Noël orthodoxe. Bogdan et Liza espèrent être rentrés chez eux, en paix, d'ici fin 2023.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/une-vie-entre-parenthese-pour-bogdan-et-liza-refugies-ukrainiens-dans-la-drome-4807162>

COUTANCES

Arrivée en 2019, une famille Géorgienne de cinq personnes était en bonne voie d'intégration. Les trois enfants sont aujourd'hui scolarisés depuis trois ans. La mère de famille a une promesse d'embauche pour travailler comme **employée de ménage en CDI**, qui doit prendre effet dès régularisation de sa situation. Son conjoint, qui a été expulsé 26 novembre 2022 vers la Géorgie, avait lui aussi une promesse d'embauche dans le secteur du bâtiment. La mère de famille a reçu jeudi 5 janvier 2023, une obligation de quitter le territoire français (OQTF) prise par la préfecture de la Manche. Le tribunal administratif de Caen a été saisi. **« Cette saisine du tribunal administratif** lui permet et ses trois enfants de ne pas être expulsés tant que le tribunal n'a pas pris de décision. Mais attention, cela peut aller très vite ». **« Nous envisageons de demander à rencontrer la sous-préfète ainsi que le maire de Coutances.** Le Groupe coutançais d'Aide aux Migrants Nous pensons à lancer une pétition également et nous nous préparons à un ou des rassemblements éventuels. »

DARNETAL – SEINE MARITIME

Le **tribunal administratif** de Rouen, le 27 décembre 2022, a annulé l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui lui avait été soumise un peu plus de six mois auparavant, le 9 mai 2022, par la préfecture pour "acte de naissance non conforme" d'un **jeune malien boucher** employé CDI à la boucherie de Darnetal. Il **exige sa régularisation**, ainsi que le versement d'une indemnité de 1 000 euros. D'ici un mois, il recevra une carte de séjour temporaire, portant la mention "vie privée et familiale". *"Conformément à la réglementation en vigueur, le préfet de la Seine-Maritime avait refusé la délivrance d'un titre de séjour sur la base d'éléments d'identité frauduleux. Dès lors que le tribunal administratif considère que le degré d'insertion permet de surmonter cet obstacle, le préfet ne fera pas appel de la décision."* Quand il reçoit son OQTF, le jeune homme est en France depuis déjà trois ans. Le jeune boucher a quitté Sikasso, au Mali, début 2018, à l'âge de 16 ans. Après de brefs passages au Burkina Faso, au Niger, en Algérie, et au Maroc, c'est par l'enclave espagnole de Melilla qu'il gagne l'Union européenne. Transféré à Malaga, il se rend ensuite à Bilbao, dans le nord du pays, où il prend un bus pour Bayonne. De cette ville du pays basque français, il part à Tours. Reconnu mineur, c'est l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui lui trouvera une place d'hébergement à Rouen, en Normandie. Arrivé sur place, lorsque son éducatrice lui demande ce qui l'intéresse, la réponse fuse : "boucher". *"Au Mali, même jeune, j'adorais travailler la viande. J'ai toujours voulu faire ce métier"*. L'adolescent intègre un centre de formation pour obtenir un CAP, et trouve rapidement son maître d'apprentissage, à Darnetal. Deux ans plus tard, le 6 juin 2021, il décroche son diplôme. Le 1er septembre, il est embauché. À 18 ans, majeur, le Malien se rend à la préfecture de Seine-Maritime pour y demander un titre de séjour. *"On m'a donné un premier récépissé"*

de six mois. Puis, celui-ci expiré, un autre de trois mois, et encore un autre de trois mois, souffle-t-il. Pour au final, recevoir cette fameuse OQTF." "On lui propose même de lui offrir le billet retour... Sous motifs que ses papiers ne permettraient pas de justifier de sa qualité de mineur à son entrée sur notre territoire. Ces mêmes papiers qui n'ont pas posé problème pour le contrat d'apprentissage, le CDI et même pour passer son diplôme", pestait son patron dans la pétition. "Il serait compliqué maintenant de se séparer de lui, tant il a sa place parmi nous", avait-il ajouté. "Il faut sortir d'une bureaucratie débile et aveugle, étudier la situation à l'instant T, puis être humain tout simplement". Pour qu'il reste en France où il travaille, et vit avec sa petite amie, son avocate dépose un recours. Qui se révélera victorieux. "Ces six derniers mois étaient durs, mais ils m'ont aussi apporté de la joie car j'avais beaucoup de monde autour de moi, résume le jeune homme. Je voudrais vraiment remercier toutes ces personnes qui m'ont soutenu."

HAUTES ALPES

Les associations d'aide aux migrants fustigent le coût très élevé du déploiement massif de forces de l'ordre dans les Hautes-Alpes, dénonçant « un gaspillage » et des « entraves à la solidarité régulières ». Pour assurer la « sécurité » de la frontière franco-italienne du col de Montgenèvre et des cols des vallées adjacentes de Névache et de Cervières, l'Etat ne mégote pas : aux quelque 60 agents de la police aux frontières (PAF) de Montgenèvre, assistés par la police et la gendarmerie de Briançon, s'ajoute la présence quasi permanente de gendarmes mobiles, portée à deux escadrons depuis l'automne 2021. Ce déploiement d'environ 200 personnels, au coût très élevé, de l'ordre de **plusieurs dizaines de millions d'euros** par an, a permis en 2022 la « **non-admission** » de **3 094 étrangers** interpellés entre la frontière et Briançon et reconduits en Italie, tandis que **922 mineurs étaient remis à l'association missionnée** par le département des Hautes-Alpes. Ces 3 094 non-admissions doivent être mises en regard **des 3 800 personnes accueillies sur la même période au seul Refuge solidaire** de Briançon : les exilés refoulés tentent de nouveau le passage et finissent toujours, en s'exposant à de grands risques, par réussir. Michel Rousseau, coprésident de l'association briançonnaise Tous Migrants, fustige « *cette politique totalement inefficace, au coût financier direct qui relève du gaspillage économique, et au coût monstrueux en termes de souffrances physiques et morales pour les exilés* ». L'association présentera à la mi-janvier son premier rapport annuel sur les pratiques policières sur la frontière, mené avec Médecins du monde. Le rapport dénonce « *des procédures de refoulement très expéditives, hors cadre légal* », des « *violations systématiques des droits des personnes* », comme le droit à déposer une demande d'asile, « *des enfermements illégaux* » au local de la PAF, des séparations des familles, ainsi que des « *pratiques de contrôle nocturne par surprise* » proches de l'embuscade et des « *courses-poursuites* » qui poussent les migrants à la fuite et à des accidents. Chaque hiver, de mi-novembre à mi-mai, des maraudeurs entrent en action sur les cols, pour apporter assistance aux migrants en perdition. Ces missions quasi quotidiennes, extrêmement éprouvantes, ont au départ été assurées par les seuls montagnards locaux qui ont fini par s'épuiser. Les maraudes sont aujourd'hui largement assurées par des volontaires venus dans le Briançonnais pour quelques semaines ou quelques mois, qui se relaient « sur la frontière », et sont organisées deux fois par semaine très officiellement avec Médecins du monde, via ses unités mobiles de mise à l'abri. Pour les cas graves – hypothermies, gelures, blessures –, les maraudeurs reçoivent régulièrement l'assistance du secours en montagne, CRS et gendarmes du PGHM, et des équipes de l'hôpital de Briançon. Les relations avec les forces de l'ordre déployées sur la frontière sont exécrables. Tous Migrants, dans son rapport à paraître, énumère les « *entraves à la solidarité courantes et régulières* » relevées en 2022, des contrôles d'identité à répétition aux amendes abusives, en passant par des cas d'intimidation verbale et de menaces.

<https://diasporaenligne.net/actualites-immigration-a-la-frontiere-franco-italienne-une-police-chere-et-des-ong-ameres/>

LYON

Un **étudiant iranien** âgé de 38 ans, **a mis fin à ses jours** (mercredi 28 janvier 2023) en sautant dans un fleuve de la ville de Lyon pour dénoncer la répression dans son pays et dans le but d'attirer l'attention sur la situation dans son pays, en Iran. Étudiant en histoire à l'université Jean Moulin à Lyon, il semblerait qu'il soit venu vivre en France au printemps 2019 pour ses études et

n'était donc pas demandeur d'asile. Il remercie les Lyonnais pour leur accueil et dit avoir vécu dans cette ville une vie riche et confortable. Mais la situation actuelle dans le pays empêche de nombreux migrants iraniens de retourner en Iran, où la répression s'abat sur tous ceux qui contestent la politique du régime.

L'homme a expliqué son geste de désespoir dans une vidéo enregistrée avant son suicide et diffusée sur sa page Instagram. *"Quand vous regarderez cette vidéo, je serai mort". "J'ai décidé de me suicider dans le fleuve Rhône, c'est un challenge pour montrer que nous, peuple iranien, nous sommes très fatigués de cette situation". "La police attaque les gens, on a perdu beaucoup de nos fils et de nos filles, on doit faire quelque chose"*. Très impliqué dans les derniers développements politiques en Iran, il était aussi un défenseur des droits des femmes, tant en Iran qu'en France. Il veut attirer l'attention sur la répression "violente" des manifestations dans son pays.

À Lyon, la communauté iranienne lui a rendu un hommage mardi, en déposant des bougies, des bouquets de roses et des photos sur les rambardes du pont où il s'est jeté. Il *"s'est donné la mort pour faire entendre la voix de la révolution en Iran, notre voix n'est pas propagée par les médias occidentaux"*, a dénoncé le porte-parole d'un collectif iranien. Lui est réfugié politique en France depuis 2012. *"On a droit tous les matins à l'Ukraine, mais l'Iran on n'en entend parler que très peu. C'est difficile à vivre pour nous, Iraniens de la diaspora". "Il disait qu'il ne pouvait pas vivre tranquillement, confortablement ici - il était très bien intégré -" alors que des Iraniens sont tués "à bout portant"*. Ainsi apparaît le sentiment de culpabilité vécu par de nombreux migrants, dont le pays traverse des crises.

Le collectif « Jamais sans toit » vient d'annoncer que la Ville de Lyon prolongeait la mise à l'abri des 76 personnes, dont 34 enfants, de 12 familles réfugiées au gymnase Chanfray, devaient être expulsés ce mardi 3 janvier, jusqu'au 15 janvier 2023. Le collectif Jamais sans toit dénonçait cette situation d'urgence qui pousse 36 enfants à la rue. *"Il appartient à la préfecture du Rhône d'assumer sa mission de mise à l'abri et de respecter les engagements pris par le ministre du logement Olivier Klein"*. Le collectif en profite pour faire appel au préfet du Rhône : *"désormais, c'est au préfet du Rhône de prendre le relais et d'assumer sa mission de mise à l'abri"*.

MONTPELLIER

La demande d'asile d'un Afghane de 27 ans a été rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Le jeune homme s'est vu notifier une OQTF le 13 octobre 2022, assortie d'une interdiction de retour en France de quatre mois. Le 6 janvier 2023, le tribunal administratif de Montpellier a confirmé cette OQTF. La Cimade rappelle qu'il *"est arrivé en France en septembre 2020 mais n'a passé son entretien avec l'Ofpra qu'un an plus tard. S'il avait été entendu dans les six mois, comme le prévoit la loi, cela lui aurait servi parce qu'à ce moment-là, il y avait eu des décisions de la CNDA qui considéraient Nangarhar, sa province d'origine, comme l'une des plus dangereuses d'Afghanistan."* *"Cette OQTF ne va servir qu'à précariser la personne. Mais c'est un leitmotiv de l'administration de se montrer intraitable"*, dénonçant une *"course à la multiplication des OQTF"* pour *"remplir des quotas"*. Inapplicable, l'OQTF deviendra caduque dans un an, mais elle restera dans l'historique administratif du jeune. Cela risque de le pénaliser s'il demande un titre de séjour. Il est prévu de faire un recours devant la cour d'appel administrative. En attendant, le jeune Afghane cherche un moyen de gagner sa vie, par du travail "au noir" comme l'y contraint son OQTF. La Cimade de Béziers, explore *"les voies de droit"* pour tenter de faire annuler la mesure. *"À un moment il va falloir trouver une décision, s'agace le militant. Ces gens ne sont pas expulsables."*

MENTON

Lundi 9 janvier 2023, un homme d'une trentaine d'années, *"très vraisemblablement migrant"*, selon la préfecture, est mort électrocuté sur le toit d'un train dans cette gare. La victime n'a pas encore été identifiée. Une enquête a été ouverte et confiée à la sûreté départementale. Les pompiers sont intervenus dans la soirée après que l'alerte a été donnée *"aux alentours de 18h10"*. La circulation a été interrompue et les secouristes *"ont découvert un début d'incendie au niveau du*

pantographe de la rame, suite à la présence de [cette] personne", a précisé le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). "Sur le toit d'un train, un homme qui cherchait seulement une vie meilleure a été atrocement électrocuté, et porte ainsi à plus de 50 les décès à cette frontière meurtrière" a déclaré Roya citoyenne.

MERCEUIL, PRES DE BEAUNE.

29 personnes, sans-papiers, ont été découvertes, jeudi 5 janvier 2023, dans la remorque d'un camion, par la douane sur l'autoroute A6, au niveau de Merceuil, près de Beaune. Il s'agit d'un camion immatriculé en Italie. Ces personnes, ne parlant ni français ni anglais, se revendiquent de nationalité indienne, ce qu'aucun document ne permet pour l'instant d'attester. **Le conducteur du camion et son passager sont en fuite et sont toujours recherchés** vendredi matin 6 janvier 2023. Jeudi, peu après 16 heures, les occupants du camion ont évité le contrôle des douanes, et se sont garés plus loin sur la bande d'arrêt d'urgence, avant de s'enfuir dans les bois. Pour tenter de retrouver les deux fuyards, vendredi matin, les gendarmes se sont rendus à Merceuil, **dans le but d'exploiter les caméras de vidéosurveillance**. *"Le chien des gendarmes a suivi leurs traces jusqu'à la sortie du village, ils veulent voir s'ils ont été pris en route, transportés dans une voiture. Et comme on a une caméra qui donne sur la sortie du village..."*. La maire de la commune décrit l'ambiance pesante qui régnait dans ce village d'environ 800 habitants jeudi soir. *"Les gens étaient un peu surpris, j'ai eu plusieurs appels parce que l'hélicoptère tournait, beaucoup de gendarmes dans le village, des motards. Ils allaient dans les cours des immeubles, et visiter dans les hangars pour voir s'ils ne trouvaient personne. Donc, effectivement, ça fait un petit peu peur, surtout que les gens ne savaient pas vraiment le pourquoi."* *"C'est un petit peu exceptionnel, mais bon, on sait qu'on habite Merceuil, sur l'aire de l'autoroute il y a quand même "beaucoup d'animation", c'est une plaque-tournante, donc ça ne nous surprend pas trop non plus,* continue l'édile. *On a déjà eu des gens qui se sont enfuis de l'autoroute et qui ont été recherchés dans les bois autour de l'aire, c'est déjà arrivé, ça impliquait plutôt des trafiquants"*. Les recherches ont cessé, confirment le parquet et la gendarmerie. Les 29 hommes sont en bonne santé. Dans la nuit de jeudi à vendredi, ces 29 hommes ont été placés en rétention administrative, le temps de vérifier leurs identités. Là, ils ont été pris en charge par la gendarmerie et la Croix-Rouge, qui leur a apporté des soins, des boissons et de la nourriture. Cinq hommes ont exprimé leur volonté de demander l'asile en France. Une démarche qui prendra plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et qui sera examinée en fonction de leur récit. Les 24 autres ont reçu une Obligation de quitter le territoire français. Ils sont pour l'instant toujours en Côte-d'Or dans un centre d'hébergement, *"de préparation et d'aide au retour"*, dans lequel *"ils reçoivent l'aide de l'Ofii dans leurs démarches"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/que-vont-devenir-les-29-migrants-retrouves-dans-un-camion-sur-l-a6-pres-de-beaune-8914942>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/29-personnes-decouvertes-sans-papiers-dans-un-camion-pres-de-beaune-3040593>

PARIS

À peine démantelés, **les camps de fortune se reforment inéluctablement** au métro La Chapelle, dans le Nord-est de Paris. Faute de place en hébergement d'urgence, des jeunes hommes, originaires d'Afghanistan pour la plupart et demandeurs d'asile, sont en errance. Chaque soir, la même scène se répète aux abords du métro La Chapelle : les forces de l'ordre essayent en vain de les empêcher de dormir sur le trottoir.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/seine-saint-denis/video-le-combat-d-une-mere-a-suivre-dans-votre-19-20-de-france-3-paris-ile-de-france-2687750.html>

POITIERS

Le soir du 2 février 2022, **un albanais**, rentre chez lui dans son quartier des 3 Cités à Poitiers. Sur la route, le jeune homme de 25 ans aperçoit de la **fumée émanant d'une petite maison**. Aussitôt, il se précipite près de l'habitation. *"J'ai entendu des cris venant de l'intérieur, je suis entré et j'ai vu une dame âgée que j'ai fait sortir"*, se souvient-il. Alors qu'il prévient les secours,

l'octogénaire veut retourner dans la maison en flamme. Sans trop comprendre ses motivations, il l'en dissuade, mais retourne à l'intérieur pour s'assurer que personne d'autre n'est en danger. *"Je suis resté un petit peu à l'intérieur pour vérifier, il y avait beaucoup de fumée"*. Les voisins arrivent ensuite, puis les secours. Une fois rentré chez lui, il commence à avoir de forts maux de tête et est pris de vomissements. Intoxiqué par les fumées, il termine sa soirée aux urgences, sans trop de gravité. *"C'est simplement normal ce que j'ai fait, assure-t-il. Je ne voulais pas être mis en avant pour ça."* Quelques mois plus tard, le 14 juillet 2022, à l'Hôtel de Ville de Poitiers, il est **décoré de la médaille d'or des Sauveteurs de la Vienne**, assorti d'un diplôme d'honneur. Un petit peu plus d'une semaine après l'incendie, le 11 février 2022, le ministre de l'Intérieur, est en visite à Poitiers. Au cours d'une rencontre, il est interpellé par une voisine du jeune homme sur la situation de ce dernier, alors en pleine demande de titre de séjour en France. *"Évidemment, je regarderai ça bien volontiers et avec intérêt. Je le fais souvent, car il faut de l'humanité dans les dossiers"*, avait répondu le ministre. *"L'humanité"* est pourtant parfois à géométrie variable. En toute fin d'année 2022, il a appris la mauvaise nouvelle. Sa demande de titre de séjour lui a été **refusée, assortie d'une OQTF**. Au moment de son arrivée en France, en avril 2017, avec ses parents et son petit frère, il a alors 19 ans. En tant que majeur, il ne peut pas être scolarisé comme l'a été son cadet. *"il a appris très vite le français malgré tout, témoigne une personne de l'association 100 pour 1 qui loge sa famille. C'est quelqu'un qui a très vite voulu s'intégrer, et comme il ne pouvait pas travailler, a fait du bénévolat."* Il a donné de son temps pour les Restos du Cœur, la Croix-Rouge et le Comité de quartier. *"Je n'ai jamais voulu rester à la maison et attendre. Même pendant la Covid, je faisais du bénévolat"* dit-il. En août 2017, sa famille voit sa demande d'asile refusée par l'Ofpra et confirmée par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et une première OQTF est prononcée à leur égard. Ils tentent alors d'obtenir un titre de séjour, qui sera, lui aussi, refusé en juin 2020 et donnant lieu à une deuxième OQTF. Il est donc sur le coup d'une troisième OQTF prononcée par la préfecture de la Vienne. *"Je vis avec la peur de me faire expulser, mais je n'ai pas le choix"*. Contactée, la préfecture justifie son refus par le fait que le jeune homme n'ait pas respecté ses deux premières OQTF mais également que son *"intégration professionnelle n'est pas démontrée"*. *"Il ne peut pas travailler puisqu'il n'a pas de papiers. Il a voulu respecter la loi et il est pénalisé."* Il ne comprend pas non plus : *"Si on ne me donne pas la chance de travailler, c'est compliqué. Je suis inscrit à la mission locale, j'ai une promesse d'embauche et un patron qui m'attend, mais ça ne suffit pas pour qu'on me donne ma chance !"* Il a reçu une promesse d'embauche dans la vente au moment de recevoir son refus de la part de la préfecture, il avait déjà joint à son dossier une autre promesse d'embauche datant de 2020. *"Je ne peux rien faire, je suis bloqué, je veux travailler, me former, mais sans papiers, c'est impossible"*, dit le jeune Albanais. La préfecture évoque également un autre motif pour justifier son refus, plus surprenant. *"Les vérifications effectuées auprès des services de secours et de police mobilisés sur l'incendie n'ont pas permis de corroborer l'acte de bravoure tel qu'il a été relaté"*, nous écrivent les services de la préfecture de la Vienne. *"Ils sont arrivés après, donc ils ne m'ont pas vu, répond le jeune homme. Mais personne, ni la police, ni la préfecture, ne m'a demandé de raconter ma version."* Les fumées inhalées lui ont tout même fait passer la suite de la soirée à l'Hôpital de Poitiers. En plus de cela, dans sa demande de titre de séjour, il a fourni une copie de quatre attestations sur l'honneur écrites par des voisins témoins - que France 3 a pu consulter - expliquant qu'il avait porté secours à la vieille dame ce jour-là. *"Personne non plus, n'est allé demander à ces voisins leurs versions"*. L'une de l'attestation, explique que *"Il venait juste d'appeler les pompiers et était en train de faire sortir Mme. [X] de chez elle pour la mettre en sécurité. Elle criait, il est resté calme et a pu lui éviter de retourner auprès du feu."* Une deuxième explique la même chose. Au sein du quartier des 3 Cités, personne ne comprend vraiment ce refus de la préfecture, et encore moins les motifs évoqués. *"C'est quelqu'un de très serviable, qui aide vraiment tout le monde"*. À la médiathèque des 3 Cités comme dans la rue, il est reconnu et félicité. Ce jour-là, une personne âgée tombe sur la chaussée devant le centre commercial des 3 Cités et il accourt pour l'aider et la présenter à la pharmacie. *"Vous avez bien fait de faire ça, car ce monsieur a des maladies qui peuvent être dangereuses dans ce cas-là"*, approuve le pharmacien. Le jeune homme va porter **recours auprès du tribunal administratif pour contester la décision de la préfecture** de la Vienne. En attendant, les soutiens ne manquent pas. Il y a quelques

mois, il a écrit au député poitevin de la majorité présidentielle. *"À l'époque, nous avons envoyé un courrier à la préfecture pour les alerter de sa situation et soutenir sa demande, elle est restée sans réponse, nous révèle le député. Dès que j'ai appris le refus, j'ai envoyé un nouveau courrier; mais cette fois au ministre de l'Intérieur."* Un rassemblement est prévu le 12 janvier 2023 à 16 h, à l'initiative de l'association 100 pour 1 de Poitiers. *"C'est la première fois qu'on organise une manifestation comme ça".* Beaucoup ont répondu à l'appel. *On se dit qu'en se mobilisant, il y a peut-être une chance.* Dans le même temps, les représentants de l'association 100 pour 1 vont demander à être reçu par le préfet de la Vienne. *"Voir des réponses négatives sans cesse, c'est difficile. Mais je ne veux pas perdre espoir et continuer de bien faire pour la France"*, conclut le jeune homme.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/apres-avoir-secouru-une-octogenaire-des-flammes-la-prefecture-de-la-vienne-en-doute-et-decide-d-expulser-ce-jeune-albanais-2687686.html>

LA REUNION

Les 53 personnes arrivées samedi sur l'île de La Réunion, à bord d'un bateau de pêche parti du Sri Lanka, ont été placées en zone d'attente, a indiqué, lundi 26 décembre 2022, la chaîne « La première ». Parmi elles se trouvent trois femmes et trois enfants. Selon le média local, une vingtaine de personnes ont été emmenées à l'aéroport de Gillot, où se situe la zone d'attente. Les trente autres ont été placées dans un hôtel de Saint-Denis. Le préfet de l'île, a insisté sur **le peu de possibilités de se maintenir sur l'île** pour les étrangers. *"Chaque fois que les juges m'autoriseront à considérer que des personnes qui sont en situation irrégulière doivent partir, nous organiserons le départ. Il n'y a pas de possibilité de venue régulière pour ces migrants"*. IL pense que *"on assiste sans doute à une tentative pour créer une filière"*. Selon le programme alimentaire mondial, 28 % de la population **sri-lankaise**, soit 6,2 millions de personnes, sont dans une "insécurité alimentaire aigüe".

SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR

En décembre dernier, la Métropole de Lyon y a ouvert la Maison des 4 Vents. Elle permet **l'accueil de 20 mineurs** non-accompagnés, mais seulement pour les 18 mois prochains mois. *"Nous avons toujours des arrivées sur le territoire"*, évoque la vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'Enfance, *"notre dispositif d'accueil est saturé"*. La collectivité a aussi ouvert La Station, *"un lieu unique en France qui accueille des jeunes évalués majeurs, le temps que les juges étudient leurs saisines"*. Fort de 90 places, il est aussi déjà saturé.

TOUL

Plus de 10 mois après le début de l'invasion russe en Ukraine, et en cette période de fêtes, l'association Liouba Lorr'Ukraine organisait mardi 27 décembre 2022 et les jours suivants un **spectacle solidaire** à la salle de l'Arsenal de Toul. Sur scène, une vingtaine de danseurs, chanteurs et acrobates eux-mêmes réfugiés dans la région. L'objectif étant de **récolter des dons et de financer l'aide humanitaire** envoyée régulièrement à l'autre bout de l'Europe. Devant une salle de plus de 800 places, les Ukrainiens sont ravis de voir l'engouement pour cette initiative. *"Je veux aider mon pays, et montrer aux gens qu'il faut aider parce qu'en ce moment, c'est la guerre et c'est difficile"*, confie une contorsionniste. Sa maman est restée à Tchernihiv, au nord de l'Ukraine, et c'est aussi pour elle qu'elle se bat. *"Elle vit en ce moment sous les coupures d'électricité. Elle a la lumière pendant 3h, puis ça coupe 6h, et ainsi de suite."* L'important, c'est aussi de montrer que les besoins restent importants. *"On peut se dire qu'on a assez donné depuis le temps, mais la guerre est toujours en cours"*, explique une danseuse. Grâce à ce type de représentation, l'association Liouba Lorr'Ukraine pourra continuer de **financer les convois vers l'Ukraine**, à raison de un ou deux par mois. *"On y envoie surtout des produits de première nécessité, et de l'alimentaire pour les bébés. Et on peut aussi ramener des réfugiés qui souhaiteraient fuir la guerre"*, détaille le président.

TOULOUSE

Des réfugiés, originaires d'Afrique, sont arrivés en France au printemps dernier. Ils s'étaient installés dans l'ancien EHPAD des Tourelles avant d'en être expulsés. Ils ont ensuite planté leurs tentes sur les allées Jules Guesde et ont subi le même sort. Ces jeunes attendent la reconnaissance

de leur minorité par le juge des enfants. Depuis le 15 décembre 2022, 3 mois après leur expulsion des allées Jules Guesde **une centaine de jeunes migrants** (probablement des mineurs) **occupent** un "bâtiment vide" du **campus de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier** dont l'Etat est le propriétaire. Le 22 décembre, l'université Paul Sabatier sollicite le tribunal administratif de Toulouse afin "*que soit prononcée dans un délai de 48h l'expulsion*". Le juge des référés fixe alors une audience. Mais selon les avocats des jeunes migrants, ces derniers n'en auraient été informés que le lundi 26 décembre soit "*moins de 48h avant l'audience*". Leurs avocats déclarent : "*Nous avons aussitôt adressé au tribunal une demande de renvoi afin que nous puissions disposer du temps nécessaire pour préparer leur défense dans des conditions normales. Sans tarder, le tribunal s'y est opposé* ». Selon l'article R711-2 du code de la justice administrative, "*l'avertissement est donné sept jours au moins avant l'audience. Toutefois, en cas d'urgence, ce délai peut être réduit à deux jours*". Selon les avocats des migrants, ces derniers n'ont été prévenus que 48 h avant le début de l'audience. « En se prononçant ainsi, le juge des référés du tribunal a décidé de juger, le 28 décembre 2022, de **l'expulsion de ces jeunes en toute illégalité** et au détriment des plus rudimentaires droits de la défense. » Le 30 décembre 2022, Gisti condamne l'atteinte grave portée aux droits de la défense les plus élémentaires par le juge des référés du tribunal administratif de Toulouse en refusant tout report de l'audience sans motif légitime et alors que l'Université elle-même n'y semblait pas opposée. Il dénonce avec force et inquiétude cet ersatz de justice, toujours plus expéditive, s'abattant systématiquement sur les plus vulnérables.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/toulouse-les-migrants-installes-a-l-universite-paul-sabatier-menaces-une-nouvelle-fois-d-expulsion-2683376.html>

<https://www.gisti.org/spip.php?article6944>

Vendredi 6 janvier 2023, trois associations de défense des migrants : Amnesty international, la Cimade et Revivre, relatent deux tentatives d'expulsions de migrants remontant à octobre 2022. Lorsque deux préfectures, celles de la Haute-Garonne et la préfecture de police de Paris, ont entamé des "**démarches avec l'ambassade de Syrie**" en France, "*alors que les relations diplomatiques entre la France et la Syrie sont officiellement rompues depuis mars 2012*". Les services de la préfecture de la Haute-Garonne se justifient : « Nous ne procédons évidemment pas à des éloignements vers la Syrie. » Elle précise cependant : "*Il est en revanche parfois nécessaire de solliciter, via des contacts consulaires, les autorités syriennes pour vérifier la nationalité syrienne d'un étranger en situation irrégulière s'en réclamant, pour éviter notamment que tous les étrangers en situation irrégulière ne se prévalent de la nationalité syrienne pour faire échec aux éloignements vers leur pays d'origine. Après vérifications il s'est avéré que la personne évoquée n'est pas de nationalité syrienne. Celle-ci était en rétention pour troubles répétés à l'ordre public. Du reste, elle n'a pas formulé de demande d'asile.*" Pour les ONG, Il s'agit de procédures "*scandaleuses et illégales en droit international. Nos organisations demandent au gouvernement de clarifier sa position en rappelant aux préfectures les obligations internationales de la France, qui interdisent de façon absolue le renvoi d'une personne dans un pays où elle risque la mort, la torture et d'autres mauvais traitements.*" Selon les défenseurs des migrants, ce n'est que le refus de l'ambassade syrienne de délivrer un laissez-passer consulaire "*qui a permis d'empêcher l'expulsion sollicitée par les autorités françaises*". "*La France doit clamer haut et fort son attachement à la convention de Genève : la France ne doit pas placer en rétention ni tenter d'éloigner toute personne vers un pays dans lequel elle risquerait d'être exposée à de la torture, des traitements inhumains ou dégradants, et où sa vie ou sa liberté seraient menacées*", ont réclamé les signataires. Interrogé par l'AFP, le ministère de l'Intérieur a répondu qu'"*il n'y a aucune expulsion vers la Syrie*", sans commenter les cas relevés par ces organisations.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/expulsion-d-un-migrant-vers-la-syrie-demande-par-la-prefecture-de-la-haute-garonne-tolle-de-plusieurs-a-associations-2688154.html>

MANCHE

Un nouveau drame a été évité dans la Manche. Lundi 2 janvier 2023, les sauveteurs en mer bénévoles de la SNSM de Calais ont secouru deux canots en détresse qui transportaient 47 et 33 migrants, syriens pour la plupart, en direction des côtes britanniques. Un homme de 30 ans avec une hypothermie sévère, en urgence absolue, ainsi que deux femmes de 21 ans, un nourrisson de 11 mois, un enfant de 10 ans et trois hommes ont été retrouvés en état d'hypothermie légère. Tous ont été soignés à l'hôpital.

La même journée, vers 8h, une trentaine de migrants ont été interceptés côté français par les gendarmes, alors qu'ils s'apprêtaient à prendre la mer depuis la plage de Oye-Plage, située à mi-chemin entre Calais et Dunkerque. Ces interventions sont "quasi quotidiennes" quand la météo se montre plus favorable

MÉDITERRANÉE

REGLES DE DEBARQUEMENT EN ITALIE

Depuis sa nomination en octobre à la présidence du Conseil italien, la dirigeante du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia, et son gouvernement ont adopté une politique sévère à l'égard des ONG de sauvetage de migrants en mer. Ils les accusent de faire le lit des passeurs et des trafiquants ou encore d'encourager les migrants à tenter la traversée, ce que les associations contestent. Mercredi 28 décembre 2022, le Conseil des ministres italien a approuvé un décret prévoyant une série de nouvelles mesures plus strictes à l'encontre des organisations de sauvetage en mer. Le texte impose aux navires de **demande immédiatement un port de débarquement vers lequel ils devront se diriger "sans délai"** après une intervention de secours, **plutôt que de rester en mer pour venir en aide aux occupants d'autres embarcations en danger** comme c'est actuellement le cas. Les missions de sauvetage des ONG opérant dans la Méditerranée durent généralement plusieurs jours, les navires enchaînant plusieurs opérations de sauvetage et accueillant souvent des centaines de personnes à bord. Le nouveau décret adopté par les autorités italiennes impose également à l'équipage des navires de sauvetage **d'informer les migrants qu'ils accueillent à bord de leur possibilité de demander la protection internationale dans n'importe quel pays** de l'Union européenne et pas seulement dans le pays de débarquement. Aux termes de ce décret, les capitaines violant ces règles s'exposent à des **amendes allant jusqu'à 50 000 euros** et des infractions répétées peuvent être sanctionnées d'une **immobilisation du navire**. Le nouveau décret, signé par le président lundi 2 janvier 2023, passe maintenant au Parlement pour être converti en loi dans les 60 jours, période pendant laquelle il peut subir des modifications.

Le 28 décembre dernier, le gouvernement italien mettait la dernière main à son décret-loi Sécurité dont le ministre de l'Intérieur est le maître d'œuvre. L'objectif : freiner, limiter et encadrer l'immigration irrégulière à laquelle les ONG qui parcourent les mers pour secourir les migrants participent. Rappelons-le, 11,2 % des migrants clandestins qui sont arrivés en 2022 en Italie ont accosté sur les côtes italiennes à bord des navires affrétés par les ONG, soit plus de 10.000 personnes sur les 101.000 comptabilisées pour la seule année 2022 – et seulement sur le sol italien. Le président de la République **vient de signer ce décret**, le rendant effectif. Les procédures de demande d'asile et de permis de séjour seront simplifiées. Les navires affrétés par ces ONG devront adopter et respecter un code de conduite : « *Le transit et le stationnement de navires dans les eaux territoriales* » ne sont garantis que dans le but « *d'assurer le sauvetage et l'assistance à terre des personnes prises à bord pour protéger leur sécurité* ». De plus, les navires doivent avoir – et pouvoir présenter – l'aptitude technique à la sécurité de la navigation. Dès l'opération de secours effectuée, les organisations

humanitaires doivent très rapidement « *entamer les procédures pour demander la protection internationale, demander immédiatement aux autorités SAR [les zones Search and Rescue, NDLR] le port de débarquement et l'atteindre sans délai. Le capitaine doit informer les autorités italiennes de la manière dont les activités de recherche et de sauvetage des migrants en mer ont été menées et, en cas d'opérations multiples, les opérations qui suivent la première ne doivent pas compromettre les délais convenus pour atteindre la zone de sûreté portuaire.* » L'idée est de circonscrire drastiquement, dans le temps mais aussi par des mesures administratives précises, ces opérations de sauvetage qui, rappelle le ministre de l'Intérieur, doivent être assurées par les garde-côtes : « *Les sauvetages en Méditerranée, comme le montrent les données, sont principalement effectués par notre Garde des finances et notre Garde côtière : plus de 43 % des personnes débarquées en 2022, tandis que le reste est pour la plupart arrivé de manière autonome. Je trouve singulier le raisonnement selon lequel les ONG ont un rôle statistiquement marginal pour amener les migrants dans notre pays et dire ensuite que, sans eux, les migrants sont destinés à mourir en mer. Les naufrages et les présences en Libye se réduisent seulement si on empêche les départs irréguliers.* » En cas de non-respect de ces règles par les armateurs comme par les commandants des navires, et notamment en cas de transbordement d'un navire à l'autre, des sanctions administratives et financières sont prévues, allant de 10.000 à 50.000 euros, qui peuvent s'accompagner de l'immobilisation et de la séquestration des navires. Et si les informations requises ne sont pas données, une amende de 2.000 à 10.000 euros est appliquée. Enfin, le visa et le permis de séjour de travail sont accordés si le migrant a suivi une formation et dans la limite du nombre de recrutements demandé par les professions concernées (surtout pour le travail saisonnier). L'arme pour contrer ces flux migratoires suscités par la présence de navires-ONG au large des côtes libyennes semble bien être la rigueur administrative. Les ONG se plaignent déjà de l'attribution des ports de débarquement que les autorités leur indiquent au motif qu'ils sont trop loin, et plus seulement en Sicile ou en Calabre où les structures d'hébergement temporaire sont régulièrement au bord de l'explosion.

Les ONG se rebellent déjà. Sea Eye, Open Arms, Médecins sans Frontières – dont le navire **Geo Barents** s'apprête à reprendre la mer depuis les côtes siciliennes – et **Sea watch** ont déjà déclaré qu'ils **obéiront aux règlements internationaux de sauvetage en mer plutôt qu'à la loi italienne**. Selon l'ONG Emergency, « *les dispositions contenues dans le décret sont inacceptables parce que, en imposant aux bateaux humanitaires d'emmener immédiatement à terre les naufragés, elles réduisent de fait les possibilités d'opérer d'autres sauvetages après les premiers secours. Les conséquences de cette mesure seront l'augmentation des morts en mer et des refoulements vers la Libye par la garde côtière libyenne.* » Même l'Église, par la voix de l'archevêque de Carrare, président de la Fondation Migrantes, a condamné ce texte, prédisant son abrogation à brève échéance.

Par ce texte, premier pas dans la limitation effective de l'immigration clandestine, le gouvernement s'engage dans la voie du bras de fer avec les ONG. Le message est clair, ce ne sont plus ces ONG qui dicteront désormais la politique migratoire de l'Italie, dont le gouvernement entend bien recouvrer sa souveraineté dans ce domaine. Bruxelles n'a pas encore réagi.

<https://fr.italy24.press/local/297878.html>

<https://diasporaenligne.net/actualites-nouveau-decret-securite-en-italie-meloni-engage-le-bras-de-fer-avec-les-ong/>

OCEAN VIKING

Après le sauvetage de 113 personnes, le centre de coordination de sauvetage italien (ITMRCC) avait dans un premier temps désigné au navire le port de **La Spezia**, à une centaine de kilomètres de Gênes, avant de changer d'avis pour **Ravenne**, "à 900 milles nautiques de distance. L'Ocean Viking s'est mis en route vers le nord-est de l'Italie : le mardi 27 décembre 2022. SOS Méditerranée s'est dit soulagée de se voir attribuer rapidement un port sûr mais a également fait part de sa préoccupation de devoir faire tant de route pour s'y rendre : « [...] *Nous sommes la seule ONG de recherche et de sauvetage opérant actuellement en mer [...] Alors que nous nous dirigeons vers le nord, nous craignons que d'autres personnes en détresse en mer ne puissent pas être secourues* ". Les

113 personnes qui se trouvent à bord du navire pourront y fouler la terre ferme après plusieurs jours en mer. Parmi les migrants secourus, "23 femmes, dont certaines sont enceintes, une trentaine de mineurs non accompagnés et trois bébés dont le plus jeune n'a que trois semaines.

Les 37 migrants sauvés, samedi 7 janvier 2023, par l'Ocean Viking, devront aussi être débarqués dans le port d'**Ancône**. L'idée **d'un transfert de migrants d'un bateau à l'autre** (par exemple avec les Géo Barents), qui aurait permis à l'un des deux navires humanitaires de retourner en Méditerranée centrale au cas où un bateau de migrants serait en détresse, a, elle aussi été **rejetée**. Aller à Ancône représente **4 jours de navigation** alors que l'état de santé physique et mentale des rescapés n'est pas bon et que, "*les prévisions météorologiques se dégradent à partir de dimanche soir*", les exposant à "*des vents forts et une mer agitée*". Certains des rescapés à bord souffrent déjà "*d'intoxications et de brûlures dues au carburant*", subies à bord du canot pneumatique où ils étaient entassés avant d'être secourus. Parmi les 37 migrants secourus, deux sont des femmes et 12 des mineurs non accompagnés.

GEO BARENTS

Le chef de l'équipe de recherche et de sauvetage à bord du Geo Barents, navire affrété par Médecins sans frontières (MSF), a jugé que le décret italien s'inscrivait dans une stratégie qui "*augmente le risque de décès pour des milliers de personnes*". Ces nouvelles règles visant à empêcher des sauvetages multiples bafouent le droit international, en plus d'être "*éthiquement inacceptables*".

Dans la journée de lundi 2 janvier 2023, MSF a indiqué être en route pour porter secours à un bateau de migrants. "*Nous nous dirigeons vers le bateau en danger, pour aider*". Le Geo Barents, a été averti que 45 à 50 personnes perdues en mer avaient besoin d'aide. "*Nous avons immédiatement demandé la permission d'intervenir aux autorités italiennes, mais nous n'avons reçu aucune réponse*". Cette intervention du géo Barents aurait pu opposer MSF aux autorités italiennes, car avec le nouveau décret, (voir ci-dessus) entré en vigueur lundi, les sauvetages en mer sont désormais strictement encadrés par le gouvernement italien. Les sauvetages doivent être approuvés par Rome, qui peut ensuite ordonner à des ONG de ne pas secourir des migrants. Plus tôt dans la journée de lundi, MSF avait affirmé se plier à cette règle : elle ne portait secours à des bateaux en détresse qu'à la demande des autorités italiennes. Le Geo Barents avait alors obéi et commencé à se diriger vers le port de Tarente, avec **85 personnes** secourues en mer à son bord ; il les a **débarqués le 4 janvier 2023** à Tarente. Mais le navire avait ensuite reçu l'alerte d'Alarm Phone, signalant un bateau en difficultés sur sa route, et avait alors entrepris de se rendre à leur secours, malgré l'absence de réponse des autorités. "*Si nous trouvons le bateau et menons un sauvetage sans permission, l'Italie pourrait théoriquement estimer que nous avons violé la nouvelle loi. Mais selon les lois internationales et les conventions maritimes, nous sommes obligés d'aider ceux qui sont en danger.*" Sur le terrain, les choses ont déjà changé. Lundi, après un sauvetage, il n'a fallu que quelques heures aux autorités italiennes pour nous autoriser à débarquer dans le port de **Tarente**. **On ne nous avait jamais attribué de port sûr aussi rapidement**. En soi, c'est une bonne nouvelle. Mais c'est très cynique : le fait d'avoir **un port sûr est aujourd'hui instrumentalisé dans le but qu'il y ait moins de capacité de sauvetage** en Méditerranée.

L'équipage a secouru 73 migrants (dont 16 mineurs non accompagnés) samedi 7 janvier 2023. Dimanche 8 janvier 2023, "*Le ministère de l'Intérieur a rejeté notre demande d'un port sûr plus proche pour le débarquement des 73 survivants à bord du Geo Barents. Le navire se dirige vers le nord*". Le Geo Barents, s'est vu attribuer le port d'**Ancône**, qui est à 3,5 jours de navigation. Ainsi le navire ne peut sauver qu'un seul bateau en détresse, et tous les 6 à 7 jours étant donné les déplacements aller-retour dans un port du nord.

ALLEMAGNE

Lundi 2 janvier 2023, **dix Syriens ont été transportés illégalement** jusqu'à la région de Saxe, dans l'est de l'Allemagne, par une personne encore inconnue. Ils ont été déposés à l'extérieur de la ville de Bernstadt, située à près de 80 kilomètres à l'est de Dresde et à moins de 10 kilomètres de la frontière polonaise. Des agents de police ont récupéré sept de ces Syriens à un arrêt de bus. Les migrants affirment avoir entre 18 et 48 ans. Ils auraient été emmenés de Turquie en Allemagne en passant notamment par la Serbie, la Hongrie et la Pologne. Ils s'étaient cachés, allongés, à l'arrière de l'habitacle de la voiture qui les transportait. Ils auraient payé des passeurs jusqu'à 6 000 euros chacun. Les dix hommes n'avaient **pratiquement aucun document sur eux. Ils ont été placés en garde à vue** et devaient être conduits dans un centre de premier accueil à Chemnitz, à une centaine de kilomètres de Bernstadt.

En Bavière, un incident similaire a eu lieu le 26 décembre 2022 dernier lorsque des agents de police ont arrêté un bus touristique au poste frontière de Hörbranz avec l'Autriche. À son bord se trouvaient **14 Syriens et deux Bangladais venant d'Italie**. Parmi eux se trouvaient quatre femmes, quatre jeunes enfants et un adolescent. Certains n'avaient aucun document officiel sur eux. Les migrants ont été inculpés de tentative d'entrée non autorisée et placés en détention avant d'être **renvoyés en Autriche. Le chauffeur du bus** touristique, âgé de 42 ans, a fait l'objet d'une enquête **pour tentative de trafic d'étrangers**. Les migrants syriens lui auraient versé 60 euros chacun, afin qu'il les emmène en Allemagne sans exiger de documents d'identité.

En 2022, **245 000 dossiers de demandeurs d'asile** ont été déposés (les réfugiés ukrainiens, plus d'un million, ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques). Trois groupes principaux figurent parmi les demandeurs d'asile 2022 : d'abord les Syriens, le groupe principal avec plus de 70 000 personnes et une augmentation de 30% ; les Afghans ont été beaucoup plus nombreux qu'en 2021 à vouloir se réfugier en Allemagne, une évolution sans doute liée au retour des talibans au pouvoir ; enfin, les demandes formulées par des Turcs étaient en hausse en 2022 de 240%, la crise économique dans ce pays comme les atteintes aux droits de l'homme expliquant sans doute cette augmentation sensible. Si **56% des demandes** d'asile traitées l'an passé en Allemagne ont obtenu une **réponse positive**, la situation varie largement d'un groupe à l'autre. **Neuf demandes sur dix formulées par des Syriens** ont été reconnues. Cela n'était le cas que pour un Irakien sur cinq.

BELGIQUE

Le **titre de séjour belge** est désormais un document électronique, autorisant le détenteur à résider en Belgique pour une période donnée et permettant de jouir de certains droits. Il donne par exemple **le droit à son détenteur étranger de travailler de façon légale en Belgique**. L'accès et le droit de séjour dépendent de la compétence du Service Public Fédéral Intérieur.

En 2022, **1 065 exilés ont été interceptés** en Flandre occidentale, au nord-ouest de la Belgique, contre 4 100 l'année précédente. **Une baisse conséquente** qui s'explique, selon les autorités, par les moyens mis en œuvre pour surveiller le port de Zeebruges, là où les migrants tentent de grimper à bord des conteneurs en partance pour le Royaume-Uni. 60% des interceptions ont eu lieu dans les zones côtières, principalement dans le port de Zeebruges et ses alentours. C'est depuis ce port, que partent de nombreux navires pour l'Angleterre. Les exilés tentent de grimper à bord des camions, embarqués ensuite sur les cargos avant de prendre la mer. 250 tentatives de passages y ont été détectés, soit une diminution de 90% par rapport à 2018. Les autres 40% sont réparties à l'intérieur des terres de Flandre occidentale. La plupart des migrants appréhendés par les forces de l'ordre flamandes "sont originaires d'Algérie, d'Érythrée et du Maroc". Cette forte baisse serait due au plan "Harbour Security Plan Zeebrugge", qui vise à sécuriser les abords du port. Depuis 2018, les autorités britanniques font partie des principaux investisseurs de ce projet. En 2022, "*un budget supplémentaire avoisinant les 4,5 millions d'euros*" a été débloqué. La collaboration belgo-britannique qui s'opère

dans le port s'exerce aussi dans des opérations de lutte contre le trafic d'êtres humains. Car la Belgique, plus qu'un pays de départs pour les migrants, est surtout une **base arrière pour les passeurs qui organisent les traversées de la Manche depuis les côtes françaises**. *"la police fédérale belge déploie d'importants moyens pour contrecarrer ces actes de trafic d'êtres humains. Et il est maintenant de notoriété publique que la coopération internationale avec les collègues britanniques de la National Crime Agency et avec nos partenaires européens est très bonne pour contrer ce phénomène"*. Malgré des chiffres très bas, la Belgique *"ne peut pas fermer les yeux sur les problèmes auxquels sont confrontés nos voisins. La Manche est l'affaire de tous les pays qui l'entourent. Chaque pays doit faire preuve d'engagement"* selon un député.

CHYPRE

Un demandeur d'asile congolais de 24 ans, depuis le 13 décembre 2022, est enfermé dans un centre de détention dans la ville de Nicosie, à Chypre. *"Depuis une semaine, je dors dans une cellule, les toilettes se trouvent à un mètre de mon lit. La nuit, entre 22h et 8h, on me confisque mon téléphone. Je n'ai pas d'avocat et je vais être renvoyé au Congo [République démocratique du Congo]. J'ai été arrêté par la police dans le centre de Pournara. Je vivais là depuis le 29 septembre 2022, dans des conditions déplorables. Le jour de mon arrestation, le 13 décembre 2022, un groupe de migrants et moi avons été appelés : on a été reçus par des militaires et des policiers armés. Ils nous ont annoncé que nos demandes d'asile étaient rejetées, sans nous en expliquer les raisons. Puis on nous a dit qu'on était accusés d'avoir créé du désordre au centre de Pournara. Soi-disant, nos visages sont apparus sur les caméras de surveillance. Nos noms figurent sur une liste de 70 personnes accusées de violences. Il n'y a pas d'enquête pour prouver notre culpabilité. Maintenant, je suis enfermé dans un centre de détention à Nicosie. On est 24 en tout, dont 12 Congolais. Il y a aussi des Nigériens, des Camerounais et un Syrien. On demande des avocats, on appelle des ONG, mais la seule personne qui vient ici pour nous parler, c'est un agent de l'immigration. Tous les jours, il nous **pousse à signer un accord de retour volontaire**. Il nous dit : 'Soit vous signez, soit on va vous expulser de force'. Il a aussi dit : 'Ce pays [Chypre] est tout petit, alors que les vôtres sont grands.' Mais, nous, on est venus ici pour demander de l'aide, on se sent menacés chez nous. Et voilà qu'ils nous chassent. Beaucoup d'entre nous ont déjà cédé et ils ont fini par signer l'accord de retour volontaire. Plusieurs ont déjà été renvoyés dans leur pays. Il y a quelques jours, j'ai à mon tour signé ce document de retour volontaire sous la contrainte. Maintenant, j'attends. Le monsieur m'a dit que la procédure allait commencer, et que, dans un premier temps, j'allais être transféré dans un camp de Chypre depuis lequel je vais préparer mon retour. J'ai peur. J'ai signé car, dans tous les cas, j'aurais été expulsé apparemment. J'ai préféré le 'retour volontaire' à l'expulsion. Je ne veux pas rentrer dans mon pays avec des menottes, car ça risquerait d'attirer l'attention sur moi. Je préfère rentrer discrètement et me cacher. Je viens de la province de Mai-Ndombe, en République démocratique du Congo. Je suis parti car un conflit ethnique oppose la famille de mon père à celle de ma mère. Ma sœur est cachée au Congo Brazzaville. Ma mère aussi, mais elle ne nous dit pas où. Tous les membres de ma famille ont fui. Depuis, on a du mal à communiquer entre nous. Moi, je suis allé à Chypre car mon passeur m'a dit que c'était un accès facile et sécurisé pour l'Europe [Comme beaucoup de migrants, il a rejoint Chypre par avion en passant par la Turquie]. Mais on vit ici, très mal. Et maintenant ils vont m'expulser. Dans quelle situation je vais me retrouver au Congo ? Je ne dors pas bien la nuit."*

Un ancien humanitaire au Cameroun pensait pouvoir construire une vie paisible, loin des menaces et des persécutions dont il était victime dans son pays d'origine. **Son quotidien** sur cette île, membre de l'Union européenne (UE), est pourtant *"un combat de tous les jours"*. *"Je suis arrivé seul à Chypre le 12 avril 2019, par le nord de l'île. J'ai passé quelques temps chez un ami à Nicosie, c'est à ce moment-là que j'ai rencontré une femme qui avait quitté la Somalie il y a huit ans pour venir vivre ici, avec sa petite fille et elle a obtenu le statut de réfugiée. On est tout de suite tombés amoureux. Après, comme tous les migrants, je suis allé dans le centre de Pournara, pour déposer ma demande d'asile. Elle venait me rendre visite à l'extérieur. C'était très difficile là-bas. Quand elle était là, beaucoup d'exilés la suppliaient de les aider. À ma sortie, je suis allé vivre avec elle et sa*

petite. C'était ma nouvelle famille, je me disais que j'allais pouvoir prendre soin d'elles. Mais gagner sa vie, ici, c'est presque impossible. On te fait des faux contrats, on abuse de toi, on te paye peu. Je parle français et anglais, et j'ai fait des études, alors j'ai proposé ma candidature dans une entreprise de communication. J'y croyais car j'avais vraiment le profil. Ils avaient des clients francophones alors je me suis dit que j'allais leur être utile. Mais ils n'ont pas voulu m'engager car j'étais demandeur d'asile. J'étais tellement déçu. Il me fallait vraiment ce travail car à ce moment-là, on était à la rue. Les allocations réservées aux demandeurs d'asile [261 euros par mois], je ne les ai reçues que trois fois en trois ans. On essayait toujours de trouver un toit pour ma femme et sa petite fille chez des gens, des connaissances. Moi, je passais la nuit dehors. On a vécu comme ça deux mois et demi. Pendant tout ce temps-là, je n'avais aucune nouvelle de mon dossier. Mon premier entretien, je l'ai passé en octobre 2021. Et puis plus rien. On s'est mariés le 22 juillet 2021. On a eu un autre enfant le 11 novembre de cette année-là. Je suis heureux d'avoir ma famille mais c'est aussi très stressant car il faut faire vivre tout le monde. Depuis un an, je suis aide-cuisinier dans un restaurant à Nicosie. Je gagne entre 750 et 800 euros par mois. C'est notre seule rentrée d'argent. Ma femme devrait toucher des aides car elle est réfugiée, mais comme pour les allocations aux demandeurs d'asile, ça ne fonctionne pas. On attend. Souvent, l'église catholique de la ville nous donne de la nourriture et des vêtements. On nous distribue aussi des coupons de 50 euros. On essaye de survivre avec ça. Et puis, ma femme a accouché de notre troisième enfant, le 8 décembre 2022. Je suis heureux, mais ce n'était pas ce qu'on voulait. Ça m'angoisse énormément. Comment est-ce qu'on va faire ? Je suis même prêt à ce qu'elle et les enfants aillent vivre ailleurs, pour leur bien, dans un pays où ils pourront avoir une bonne éducation et s'épanouir. Moi, je resterai seul ici, ce n'est pas grave. Je suis très déçu de ma vie ici, car en quittant le Cameroun, je pensais que ça irait beaucoup mieux. Je suis parti car j'étais menacé là-bas. Je travaillais pour une ONG qui aidait les gens dans la zone anglophone. Quand j'avais 14 ans, mon père a été assassiné d'une balle dans le dos. Ça m'a marqué à vie. Adulte, j'ai subi des pressions, on m'a arrêté, battu avec une arme sur la tête. Depuis, j'ai une cicatrice sur le front. Cette dernière agression a été celle de trop. Je suis allé à l'aéroport de Douala et j'ai pris l'avion. Chypre, c'était le moyen le plus rapide de sortir du pays. Comme une sortie de secours. Mais finalement, je suis coincé sur cette île. J'ai organisé une marche, le 27 octobre pour protester contre les conditions de vie des migrants sur l'île. J'ai fait un courrier en anglais au HCR [Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU] pour leur dire que nous avons des droits et qu'ils devaient être respectés. Ils ne nous ont pas répondu. Tout cela est usant. Parfois, j'ai l'impression que c'est plus dur ici qu'au Cameroun. C'est comme si tous nos efforts étaient à chaque fois réduits à néant. Je me donne corps et âme et ça ne sert à rien. Pourtant, je suis de nature courageuse, mais j'avoue que je pleure souvent. Ma femme me soutient. Si elle n'était pas là ... Il y a des jours où suis au bord du suicide. Si j'avais le statut de réfugié, ça irait mieux. Je pourrais prendre soin de nos enfants. Mais ce dernier espoir s'est envolé le 21 décembre. J'ai reçu une réponse des services de l'immigration : on m'a rejeté. Je suis complètement dépassé et ma femme est à bout. Aujourd'hui, elle est même prête à me quitter. J'ai échoué, je ne peux même pas offrir une vie normale à ma famille. Il a fait appel de cette décision et attend la réponse le 27 janvier 2023.

CROATIE

L'entrée de la Croatie dans Schengen, le 1er janvier 2023, permet d'"acter quelque chose qui était déjà en place sur le terrain". "La Croatie a été récompensée pour ses bons et loyaux services en faisant en sorte de limiter les arrivées de migrants [dans l'UE]". Depuis son intégration dans l'Union européenne en 2013, la Croatie est chargée de protéger les frontières extérieures de l'UE, dont la majeure partie est partagée avec la Bosnie. Si les chiffres n'ont rien à voir aujourd'hui avec ceux de 2015, des milliers d'exilés tentent encore chaque année ce passage par la route des Balkans, via la Serbie ou la Bosnie. Depuis 2018, le nord de la Bosnie, à la frontière croate, s'est transformé en cul-de-sac pour ces migrants. Voulant montrer à Bruxelles sa capacité à protéger les frontières de l'Union, la Croatie a en effet déployé de nombreux garde-frontières sur la zone. Les refoulements se sont multipliés et, dans la plupart des cas, ils se sont accompagnés de graves violences, tortures et vols, régulièrement dénoncés. Depuis des années, les rapports d'ONG se multiplient sur les exactions commises contre les exilés à la frontière bosno-croate. Mais cela pourrait changer : "Le respect des

droits de l'Homme fait partie des obligations liées à l'entrée dans Schengen. Il est donc possible que l'entrée de la Croatie mette plus de pression sur les policiers et les garde-frontières croates". Cette entrée pourrait aussi s'accompagner d'aides pour améliorer le système d'asile dans le pays et d'une coopération sur les retours volontaires de migrants. À condition que les garde-frontières ne refoulent pas systématiquement les exilés qui entrent dans le pays pour demander une protection internationale.

ESPAGNE

Entre le dimanche 25, jour de Noël, et le mercredi 28 décembre 2022, **251 migrants, partis des côtes algériennes, sont arrivés aux Baléares**. "Un chiffre important" pour la représentante du gouvernement espagnol dans cet archipel, mais "*pas le plus haut de l'année*". Dans la seule journée de mercredi, au moins 136 migrants ont débarqué sur ces îles, situées à plus de 250 kilomètres des côtes algériennes. La plupart étaient originaires du Maghreb et les autres d'Afrique subsaharienne, parmi ces derniers se trouvaient 24 mineurs. Une des embarcations, avec 12 personnes à bord, a débarqué vers 17h30 sur une plage de Ses Salines, à Majorque. D'après les autorités, toutes les personnes arrivées sont "en bonne santé apparente". Dans la nuit de mardi à mercredi, une centaine d'autres migrants avaient été secourus, répartis dans six embarcations : cinq au sud de Majorque et une sur l'île de Formentera. D'après des chiffres du ministère de l'Intérieur, En 2018, sont arrivées : 187 migrants ; 453 en 2019, 1 464 en 2020, 2400 en 2021 et 2600 en 2022. Cette route migratoire qui mène des côtes algériennes à l'archipel espagnol semble désormais privilégiée par les migrants. "*Les routes ne disparaissent pas, elles changent*", expliquait une chercheuse en migration au Centre des affaires internationales de Barcelone (CIDOB). "*Il y a un effet clair de vases communicants : plus il y a de contrôles quelque part, plus il y a de départs depuis d'autres parties de l'Afrique*". "*Ce sont des routes plus dangereuses, mais elles finissent par être les seules possibles lorsqu'ailleurs, le passage est impossible, comme dans le détroit de Gibraltar*."

La route maritime des Canaries est très périlleuse. Depuis 2018, elle a fait près de 7 700 victimes sur **les 11 200 migrants morts ou disparus** en tentant de rejoindre l'Espagne, selon l'ONG Caminando Fronteras. Mais elle est de plus en plus empruntée par les migrants depuis 2019, date à laquelle les patrouilles se sont intensifiées en Méditerranée. Depuis début 2022, 27 789 migrants ont réussi à rejoindre clandestinement l'Espagne (dont 15 742 aux îles Canaries), selon les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur, arrêtés le 15 décembre 2022. Samedi 31 décembre 2022, les forces navales libyennes ont intercepté près de Benghazi, dans l'Est libyen, un chalutier qui tentaient de rejoindre l'Europe en transportant 650 migrants : bangladais, syriens et égyptiens.

Des **dizaines de migrants marocains** ont tenté durant la nuit du Nouvel An de **pénétrer dans l'enclave espagnole de Melilla** via la ville frontalière marocaine de Nador, a indiqué, dimanche 1er janvier 2023, l'association marocaine des droits humains (AMDH). "*Malgré le dispositif policier, quelques-uns ont réussi à s'y introduire*". Les Marocains sont nombreux à tenter de traverser fréquemment de cette frontière. Ces derniers, autrefois exemptés de visas pour pénétrer dans l'enclave espagnole, doivent en avoir un depuis mai 2022. De ce fait, "*les tentatives de traversées (illégales) des Marocains sont en hausse, par la mer et par la clôture*".

Les **migrants ont été beaucoup moins nombreux à entrer illégalement en Espagne en 2022** qu'en 2021, a annoncé mardi 3 janvier 2023, le ministère de l'Intérieur dans son bilan annuel. Au total, 31 219 migrants sont entrés illégalement dans le pays en 2022, contre 41 945 l'année précédente, soit une baisse d'environ 25,6%. Il s'agit de la deuxième baisse annuelle consécutive et de la troisième en quatre ans. "*La réduction la plus importante concerne les entrées par voie maritime, qui révèlent une chute généralisée sur les côtes de la péninsule, à Ceuta, dans les îles Baléares et les Canaries, aussi bien pour le nombre des migrants que pour celui des embarcations*", souligne le ministère. Le nombre des migrants clandestins arrivés par la mer est ainsi en recul de 27,9% par rapport à 2021 et celui des embarcations de 20,7%. "*La baisse la plus significative*" du nombre des arrivées clandestines concerne les îles Canaries : 15 682 contre 22 316 en 2021, soit 29,7% en moins. Depuis fin 2019 et le durcissement des contrôles en Méditerranée, les débarquements de migrants clandestins s'étaient multipliés aux Canaries à partir des côtes africaines, en particulier de celles du

Sahara occidental. Le ministère de l'Intérieur espagnol a expliqué cette baisse des arrivées par l'accroissement de "(sa) coopération avec les pays d'origine et de transit de l'immigration" et le renforcement de "la lutte contre les mafias qui se livrent au trafic d'êtres humains". En revanche, les entrées dans les deux enclaves espagnoles au Maroc de Ceuta et de Melilla ont grimpé de 24,1%. Les Marocains représentent la communauté étrangère numériquement la plus importante en Espagne avec près de 800.000 personnes, suivis par les Roumains, les Britanniques et les Colombiens

Quarante-trois personnes soupçonnées d'appartenir à un **réseau exploitant des travailleurs immigrés** majoritairement marocains, auxquels ils vendaient de faux contrats de travail, ont été arrêtées dans la province de Malaga, en Andalousie, a annoncé la police jeudi 5 janvier 2023. Le leader du réseau est un citoyen marocain qui a fondé la première de ces deux sociétés en 2017 à Casarabonela, une petite ville d'un peu plus de 2 500 habitants, située à l'ouest de Malaga. Ce dernier offrait les services de ses ouvriers agricoles à divers exploitants de la région, qui les engageaient "en pleine connaissance de cause". Le réseau mafieux vendait également – entre 1 500 et 3 000 euros - de faux contrats de travail aux exilés, nécessaires à l'obtention d'un permis de séjour. Ces personnes sont soupçonnées d'avoir exploité plus d'une centaine de migrants, en majorité des Marocains, en les faisant "travailler illégalement" dans les exploitations agricoles de la région. "Selon la saison, ils se consacraient à la collecte de citrons, de caroubes, d'olives ou d'autres produits de la région de la Sierra de las Nieves ou des environs de la commune de Coín, dans la vallée du Guadalhorce". Ces travailleurs, pour la plupart "des personnes sans papiers arrivées en Espagne par bateau", effectuaient des journées de travail de plus de 12 heures, en toute saison. Y compris à l'été 2022, durant les différentes canicules qu'a connu l'Andalousie, "mettant la vie de ces personnes en danger". Les migrants étaient "logés dans des conditions inhumaines dans des maisons appartenant à l'organisation". Les victimes « étaient principalement des citoyens marocains ». « Les travailleurs migrants courent un risque plus grand de se retrouver en situation de travail forcé que les autres travailleurs » selon l'Organisation Internationale du Travail.

L'Espagne lancera prochainement un nouveau visa qui concernera exclusivement les travailleurs qui souhaitent travailler en Espagne. Le **visa nomade numérique**, destiné aux personnes originaires de pays hors de l'Union européenne, y compris la Grande-Bretagne, offre des allègements fiscaux et d'autres incitations aux personnes qui peuvent travailler à distance pour une entreprise non basée en Espagne. Il offre un niveau d'imposition inférieur, une résidence jusqu'à cinq ans avec leur famille et des voyages sans visa à travers l'Union européenne. Le gouvernement espagnol espère qu'il sera en mesure d'encourager davantage de Britanniques à venir en Espagne, d'autant plus qu'il atténue la montagne de papier du Brexit. Il devrait durer 1 an après son approbation. De plus, selon les propositions actuelles, les résidents titulaires du visa pourront le renouveler pour 5 années supplémentaires s'ils continuent de satisfaire aux exigences nécessaires.

GRECE

Le programme ESTIA a été lancé en 2015 pour aider les demandeurs d'asile vulnérables, tels que les familles nombreuses, les personnes handicapées et les victimes de torture, en veillant à ce que les bénéficiaires accèdent à un logement adapté et aux services de soins médicaux. En décembre 2021, l'ESTIA disposait d'une capacité de plus de 23 250 places de logement. "Offrir un hébergement dans les villes contribue à rétablir un sentiment de normalité et permet un meilleur accès aux services, notamment à l'éducation et à la santé", assurait à l'époque le ministère grec de la Migration. À peine deux mois plus tard, début 2022, le gouvernement annonçait qu'au lieu d'étendre le programme, les places seraient réduites au nombre de 10 000. Le 16 décembre 2022, le ministre de la Migration a confirmé la fin pure et simple du programme d'ici la fin de l'année : "Nous fermons le programme ESTIA, parce que les installations d'hébergement sont suffisantes pour les besoins en logement". La grande majorité des près de 18 580 demandeurs d'asile et réfugiés se trouvent actuellement dans des camps sur le continent, et non sur les îles de la mer Égée. De nombreux demandeurs d'asile vulnérables ont déjà été transférés des logements de l'ESTIA vers ces camps, situés pour la plupart dans des zones reculées. Beaucoup n'ont été informés qu'au dernier moment de leur éviction. Les camps sont souvent éloignés, où il n'y a plus d'accès aux soins de santé ou à une éducation adaptée.

Un réfugié de la République démocratique du Congo : *"Mon appartement me manque. Je me sens seul et terrifié ici. À Athènes, j'ai mon partenaire, mes médecins et mon avocat, j'avais un endroit où j'étais en sécurité. Pour aller à Athènes d'ici, je dois marcher 30 minutes jusqu'à la station de bus la plus proche, puis prendre un bus pendant plus d'une heure. Je dois payer 6,10 euros pour chaque trajet. Les bus ne vont pas souvent à Athènes."* Le gouvernement grec a également fermé d'autres installations d'hébergement situées dans des zones urbaines, comme le camp d'Eleonas à Athènes, où la qualité de vie était réputée bien meilleure que dans la plupart des camps de réfugiés grecs. De même, l'arrêt, au début de l'année 2022, d'un autre programme d'hébergement nommé FILOXENIA, géré par l'agence des Nations Unies pour les migrations (OIM) et qui offrait un abri d'urgence aux migrants vulnérables dans des hôtels.

Justice expéditive

Un migrant somalien de 30 ans, le 13 mai 2021 (lettre 16, page 31), avait écopé de la sentence faramineuse de **142 ans de prison** (même si, dans les faits, la peine maximale de prison en Grèce est de 20 ans) pour avoir conduit une embarcation de migrants en détresse dont il était lui-même passager en mer Égée. Il était considéré comme passeur : « facilitation d'entrées illégales ». *"Ce que j'ai essayé de faire c'est de sauver les pauvres gens qui, comme moi, étaient sur ce bateau"*, s'est défendu l'accusé. *"Si c'était à refaire, je ferais exactement pareil."* Dans la loi grecque (4251-article 30), datant de 2014, tout migrant accusé d'avoir conduit un canot de réfugiés encourt une **peine minimale de dix ans de prison**, même s'il est prouvé que ce n'est pas un passeur et qu'il n'a pas été payé pour effectuer la traversée. La loi prévoit par ailleurs 15 ans d'emprisonnement pour toute personne morte lors du voyage, et huit ans pour chaque passager transporté.

Le procès en appel a rendu son jugement lundi 9 janvier 2023, à Mytilène (île de Lesbos) : la cour a réduit sa peine à huit ans de prison. En raison de son *"bon comportement"*, de *"près d'un an et demi de travaux généraux effectués"* et du fait qu'il a purgé déjà deux ans et demi en prison, il sera **libéré d'ici un mois** explique un de ses avocats. À son énoncé, un murmure enthousiaste s'est répandu dans la salle d'audience. Pour ses avocats, ce verdict paradoxal a suscité un mélange de soulagement et d'amertume. *"On est très heureux (de ce verdict), mais il est encore reconnu coupable alors que tout le monde sait qu'il est innocent"*. *"Mohammad n'aurait pas dû passer un seul jour en prison. Maintenant il a un casier judiciaire qui dit qu'il est un passeur. Où qu'il aille, c'est comme ça qu'il sera considéré par les autorités, cela risque de l'empêcher d'obtenir le statut de réfugié."* Mais cette affaire symbolique *"rendait optimiste pour les futurs cas de ce genre"*.

La Grèce, l'une des premières portes d'entrée dans l'Union européenne, entend **dissuader les éventuels candidats à l'exil par une justice expéditive**. Symbole de la criminalisation des migrants en Grèce, ce procès fut aussi la preuve criante d'une justice désorganisée. Le choix des interprètes, pourtant fondamental pour entendre le discours d'un Somalien ne parlant ni grec ni anglais, a été décidé à la dernière minute. Une altercation verbale a éclaté entre les avocats, mécontents du travail de l'interprète choisi au pied levé, et les juges, réticents à l'idée d'avoir recours aux personnes bilingues proposées par la défense - ce qu'ils ont toutefois fini par faire. *"C'est le chaos, le chaos total"*, souffle une personne membre de l'ONG Aegean Migrant Solidarity (AMS), qui assiste régulièrement aux procès de migrants qui se déroulent à Mytilène.

Un **eurodéputé grec**, présent lors de l'audience, a déclaré qu'*"il fallait continuer à se mobiliser sur cette question. Des milliers d'autres migrants actuellement dans les prisons grecques accusés d'être des passeurs sont condamnés à tort"*. Un peu plus de 2 000 exilés observent actuellement des peines de prison dans le pays, explique ce député européen, *"C'est la deuxième population carcérale de Grèce"*. La durée moyenne de ces peines est de 45 ans ; la durée moyenne d'un procès de 28 minutes. *"Il y a des vies qui sont détruites, juste comme ça."* Il mène une campagne visant à faire réexaminer un grand nombre des condamnations, un effort soutenu par d'autres législateurs européens ainsi que par des artistes grecs qui ont aidé à collecter des fonds pour les frais de justice. Quinze membres du **Parlement européen** ont soutenu sa campagne, en signant des lettres de plainte adressées aux autorités grecques.

Le mois dernier, **deux Afghans**, qui avaient été condamnés à 50 ans de prison, ont été **libérés en appel**. L'un a été innocenté tandis que l'autre a été libéré après que sa peine ait été réduite à huit ans.

<https://fr.africanews.com/2023/01/10/grece-le-migrant-somalien-condamne-a-142-ans-de-prison-bientot-libere/>

Le 10 janvier 2023, s'ouvre à Lesbos le **procès de 24 personnes, membres d'une ONG** d'aide aux migrants active sur l'île grecque en 2017 et 2018. Ils sont notamment accusés d'"*espionnage*", de "*trafics d'êtres humains*" et d'"*appartenance à une organisation criminelle*" et risquent jusqu'à vingt ans d'emprisonnement. "*Les tribunaux grecs jugent des personnes parce qu'elles ont apporté de la nourriture, de l'eau et des couvertures à des réfugiés*", s'indigne le média local. Ils encourent jusqu'à 8 ans de prison. Ce procès, **officiellement a débuté en novembre 2021 avant d'être immédiatement ajourné pour cause de vices de procédure**. Une personne en particulier attire l'attention même si elle brille par son absence : Sarah Mardini. Cette célèbre réfugiée syrienne qui vit à Berlin s'est fait connaître en 2015 pour ses exploits en mer Egée, lorsqu'elle a, avec sa nageuse olympique de sœur Yusra, **aidé à amener le bateau de migrants sur lequel elle se trouvait jusqu'à Lesbos, en nageant à côté**, sauvant ainsi les passagers. Celle dont le parcours a inspiré le film *Les Nageuses* était revenue en 2016 sur l'île, cette fois-ci non plus en tant que migrante, mais comme sauveteuse bénévole au sein d'une organisation récemment créée, Emergency Response Center International (ERCI). À l'été 2018, elle a été arrêtée pour ses activités au sein de cette ONG, emprisonnée durant 106 jours puis libérée sous caution. Depuis, elle attend, comme les autres, la tenue du procès. Ce qui est reproché à Sarah Mardini et aux autres reste flou. Le procès s'est d'ailleurs ouvert sur une série d'objections de la part des avocats de la défense, qui ont réclamé l'abandon de toutes les charges, mettant en avant des "incohérences", une "absence de preuves" dans ces différents dossiers qui apparaissent légers. "Ce procès n'est pas digne de votre cour", a lancé l'un d'eux aux juges. Ce **procès est mal organisé** : les documents judiciaires n'ont pas tous été traduits alors même qu'on compte parmi les accusés des Américains, des Danois, des Néo-Zélandais et des Allemands. Certains n'ont pas non plus reçu les documents officiels les appelant à comparaître devant le tribunal. Peu de temps après son début, le procès a été ajourné à vendredi, la présidente de la cour précisant que seules les **accusations d'espionnage** seraient examinées. "*Qu'est-ce qu'on a fait pour être accusés d'être des espions ? On nous reproche d'avoir utilisé des fréquences radios maritimes mais tous les bateaux le font*". "Ils nous ont piochés dans un groupe WhatsApp dédié aux recherches et aux sauvetages en mer. Ce groupe avait été créé par le HCR (Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés) et comptait plus de 400 membres." Ce sont surtout les opérations de recherche et de sauvetage en mer qui posent problème aux autorités. Seraient-ils des passeurs ayant permis le passage de migrants depuis la Turquie ? Une seconde enquête, toujours en cours d'instruction, va dans ce sens : elle porte sur des accusations de facilitation d'entrées illégales, blanchiment d'argent et appartenance à une organisation criminelle. Elle fait peser sur ces 24 personnes la menace de peines de prison supplémentaires allant de 10 à 15 ans. Pour leur défense, tous assurent que ces opérations étaient menées en coordination avec les garde-côtes grecs. Le bureau du HCR abonde : ERCI était bien en contact étroit avec les garde-côtes. "*Les garde-côtes grecs ont sauvé des milliers de vies mais ils ne pourraient pas l'avoir fait sans l'aide des organisations (humanitaires). Une société civile active, qui n'est pas menacée et qui ne fait pas face à des accusations infondées, est cruciale pour permettre aux gens de recevoir une protection internationale*". L'intention de la Grèce serait de **dissuader d'autres organisations humanitaires de venir en aide aux migrants** et ainsi décourager ces derniers de venir dans le pays. "*Ces inculpations envoient un message clair : soutenir des personnes dans le besoin est un crime*", réagit la directrice d'Amnesty International Grèce, présente au procès. "*Tout cela a jeté un coup de froid parmi les défenseurs des droits de l'Homme, les activistes et les membres de la société civile*". Présenté comme "**la plus grande affaire de criminalisation de la solidarité en Europe**" par le **Parlement européen**, ce procès très médiatisé "*pourrait être une blague, s'il n'y avait pas des gens qui mouraient (en mer) pendant ce temps*".

<https://www.info-grece.com/actualite/2023/01/10/a-lesbos-un-proces-pour-criminaliser-l-aide-aux-refugies>

ITALIE

Voir ci-dessus (méditerranée) les nouvelles mesures du gouvernement italien en ce qui concerne les bateaux qui sauvent les migrants de la noyade.

Lundi 2 janvier 2023, après des appels à l'aide répétés, **une cinquantaine de migrants** en détresse en mer, au sud de Lampedusa, ont finalement été **secourus et mis en sécurité par les garde-côtes italiens**. Alarm Phone s'est dit "**soulagée de confirmer que les garde-côtes italiens ont finalement secouru**" les personnes, qui avaient commencé à **appeler à l'aide dimanche**. Aucune information supplémentaire n'a été fournie sur les personnes sauvées.

Les migrants ont été plus de **105 000** à débarquer sur les côtes italiennes en 2022, selon le ministère de l'Intérieur. La plupart ont été secourus et ramenés à terre par la marine ou les garde-côtes italiens et non des navires humanitaires. Plus de 20.000 personnes ont péri ou disparu depuis 2014 en tentant la traversée au départ de l'Afrique du Nord, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM).

Le nombre d'exilés arrivés à Trieste par la route des Balkans a triplé en un an, passant de 1194 personnes pour les trois derniers mois de 2021 à 5690 pour les trois derniers mois de 2022, selon les chiffres annoncés par le préfet. Selon lui, la route des Balkans représente « *un problème complexe qui, cependant, s'améliore* ». Le préfet estime que « *dans quelques mois tout sera réglé. Les flux généraux ont doublé par rapport à 2021 avec une forte concentration dans les derniers mois de l'année dernière.* »

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o>

LETONIE

Quelque 38 000 personnes fuyant l'Ukraine ont obtenu **des permis de séjour ou des visas de longue durée en Lettonie** depuis le début de la guerre. Certains sont repartis en Ukraine depuis. Officiellement, les **Ukrainiens représentent 2 % de la population** en Lettonie (1,884 million d'habitants en 2021), ce qui en fait le pays avec la plus grande proportion de réfugiés ukrainiens par rapport à sa population dans le monde.

Avec sa famille, cette adolescente a fui les bombes à Odessa, la grande ville portuaire sur la mer Noire dans le sud de l'Ukraine, dans la nuit du 24 février 2022. "*Je voulais continuer à dormir. Mes parents m'ont dit de m'asseoir dans la voiture, sans savoir où nous allions. Ils m'ont dit qu'on avait des amis en Bulgarie.*" Leur voyage durera trois semaines, à travers la Moldavie, la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, la Hongrie et la Pologne pour finalement arriver en Lettonie. Elle s'inquiète pour ses grands-parents, restés à Odessa. "*Ils ne voulaient pas partir, ils ont une maison et un chat. Ils sont vieux. Une salve de roquettes a touché un appartement à côté de leur maison. Nous avons eu très peur*". A Riga **elle aide désormais d'autres Ukrainiens en exil**. Depuis dix mois, elle assiste ceux qui arrivent à la gare routière de la ville. Vêtue d'un gilet orange vif, elle se promène entre les arrêts de bus pour expliquer aux Ukrainiens comment trouver de l'aide à Riga ou poursuivre le voyage vers d'autres villes en Europe. Elle a commencé à aller à l'école en septembre, mais continue à faire du bénévolat quatre à cinq heures par jour.

Une autre jeune femme, psychologue, son mari et leur fils de quatre ans étaient venus en Lettonie pour y passer des vacances. La famille était censée prendre l'avion pour rentrer à Kiev le 24 février 2022, soit au moment du lancement de l'invasion russe. "*Lorsque la guerre a commencé, je ne savais pas quoi faire. Si j'avais vécu en Ukraine sans enfant ni mari, j'aurais été en première ligne. J'aurais pris une arme, quitte à mourir au combat*". Bloquée en Lettonie, elle a commencé par proposer ses services de traduction aux réfugiés arrivant à Riga. **Puis elle a rejoint l'ONG Tavi Draugi, "Vos amis"** en letton. Pendant les trois premiers mois de la guerre, elle se souvient y avoir travaillé sept jours sur sept, à passer des nuits entières au bureau. "*Quand vous comprenez qu'en Ukraine, les gens ne mangent pas, et que vous êtes assise ici dans un pays sûr et que vous mangez à votre faim, vous avez le sentiment que ce n'est pas normal. Pour moi, il était inimaginable de faire la fête ou d'aller voir mes amis. Alors j'ai travaillé sans relâche.*" Elle coordonne les demandes d'aide

en provenance d'Ukraine - qu'elles proviennent d'autres ONG, de militaires ou de familles restées dans le pays. Parmi les articles les plus demandés figurent les caméras de vision nocturne, les sacs de couchage, les médicaments et les vêtements chauds. *"Pour certaines ONG, nous organisons le transport vers l'Ukraine. D'autres ONG vont chercher elles-mêmes les articles à Riga. Pour les articles utilisés par les militaires, nous nous rendons à Lviv, où des volontaires les récupèrent et les apportent sur les lignes de front"*. Elle a également parcouru plusieurs fois le millier de kilomètres qui la séparent de l'Ukraine pour livrer elle-même des colis à Kharkiv et dans d'autres localités ukrainiennes. Cet été, elle a reçu un certificat de l'ambassade d'Ukraine à Riga saluant son implication. *"Quand quelqu'un vous remercie, c'est très motivant. Quand je regarde ce certificat sur mon bureau, je comprends que j'ai fait quelque chose de bien pour l'Ukraine. Cela me rappelle à quel point je me bats pour ce pays"*. Pour elle : l'Ukraine *"est un pays démocratique. Mieux vaut mourir dans une Ukraine libre que de vivre en Russie."*

LUXEMBOURG

Pour répondre aux besoins croissants d'hébergement, les autorités luxembourgeoises ont inauguré, mercredi 4 janvier, un **nouveau centre d'accueil** à Kirchberg, un quartier au nord de Luxembourg. Avec une capacité de 120 lits, ce centre mixte accueillera des femmes et des hommes demandeurs d'asile. Il s'agit d'un abri temporaire : les exilés y séjourneront jusqu'à réception d'une réponse à leur demande de protection internationale. En attendant, ce sont des équipes de la Croix-Rouge qui gèrent le centre et fournissent un accompagnement social. Avec ce nouveau lieu, le Luxembourg compte désormais 7 367 lits dédiés au public exilé. Ses capacités d'accueil ont plus que triplé depuis fin 2014, et surtout, elles ont doublé entre janvier 2021 et janvier 2022. L'année 2022 a en effet été décisive : pas moins de 3 400 lits ont été ouverts. Ces progrès constituent, avant tout, une réponse à la crise ukrainienne. Sur les 7 200 exilés arrivés en 2022 dans le Grand-Duché, près de 5 000 sont des Ukrainiens, les autres demandeurs de protection internationale sont en majorité des Syriens, suivis des Érythréens et des Afghans. Quelque 140 mineurs isolés ont été recensés sur le territoire en 2022, soit *"près de trois fois plus qu'habituellement"*. La plupart viennent de Syrie. L'ONA, l'Office national de l'accueil, gère toutes les structures d'hébergement de l'État luxembourgeois. Or, *"malgré tous les efforts consentis, la situation n'est pas superbe (...) 10 mois après le début de la guerre, il existe toujours des problèmes qu'on essaye de résoudre au niveau des hébergements, du traitement des réfugiés, de l'alimentation ou de la santé"*. Les exilés y sont *"un peu tenus comme dans un camp. Même s'ils sont libres de bouger, ils subissent beaucoup de contrôles"*. Le directeur de l'ONG Caritas, a déploré des **difficultés d'approvisionnement en eau potable rencontrées dans un centre d'hébergement étatique**. Une meilleure gestion des foyers, tout comme la rénovation des plus vieillissants ou mal adaptés, sont les défis à venir. "À ce jour, sur les 54 structures d'hébergement gérées par l'ONA, 37 offrent la possibilité de cuisiner". Certains responsables associatifs, encouragent l'hébergement citoyen. Dans les deux premiers mois de la crise ukrainienne, un millier de ressortissants avaient été logés dans des familles d'accueil luxembourgeoises. Le ministre des Affaires étrangères a aussi annoncé l'ouverture d'autres places d'accueil durant le premier trimestre 2023.

POLOGNE

Au cours des deux premiers mois de la guerre en Ukraine, Varsovie a accueilli la moitié de ses déplacés, soit **environ 2,6 millions de personnes**. Près d'1,5 million d'entre eux y sont toujours. Entre l'été 2021 et le 19 décembre 2022, environ 15 000 personnes, originaires, elles, du Moyen Orient, d'Afghanistan et d'Afrique, ont tenté d'entrer sur le territoire polonais par **la frontière polono-biélorusse**. Et ont trouvé porte close.

SUEDE

La Suède, qui prend la présidence tournante de l'Union européenne pour six mois, à compter du 1er janvier 2023, est désormais dirigé par une droite dure, implacable sur les questions d'immigration. **La Suède terre d'accueil, c'est fini**. Lors de la crise migratoire de 2015, le pays de 10 millions d'habitants s'était montré le plus solidaire d'Europe, en prenant en charge 160 000

réfugiés. Sept ans plus tard, dans ce Royaume où un habitant sur cinq est né à l'étranger, l'atmosphère a changé. L'extrême-droite a déjà réussi à imposer une réduction drastique des arrivées, avec un quota de 900 réfugiés par an, contre 6 400 en 2022. Et le revenu minimal exigé pour décrocher un permis de travail en Suède devrait augmenter : aux alentours de 33 000 couronnes par mois (2 985 €), contre 13 000 actuellement (1 175 €). La traque des sans-papiers va s'intensifier. Ils seraient 18 000, selon la police aux frontières. Beaucoup plus, affirme le ministère de l'Immigration qui annonce un recensement de la population pour mieux les déloger, promet de multiplier les contrôles d'identité dans les quartiers sensibles et envisage d'autoriser les policiers à photographier, prélever les empreintes, voire l'ADN de tout individu circulant sans ses papiers. Plus polémique encore, le gouvernement n'exclut pas d'imposer aux fonctionnaires de dénoncer toute personne en situation irrégulière. Inacceptable pour de nombreux employés, soignants ou enseignants, qui refusent de jouer les délateurs.

<https://www.ouest-france.fr/europe/suede/en-suede-une-droite-dure-prete-a-tout-pour-refouler-les-migrants-ee3867aa-8219-11ed-b3eb-6d22061597a4>

EUROPE

BIELORUSSIE

Mercredi 4 janvier 2023, 66 migrants ont tenté **d'entrer en Pologne**, d'après les garde-frontières polonais. La veille, 60 autres exilés - dont 30 Syriens et 10 Iraniens - ont fait de même, près des villages de Czeremcha, Mielnik, et Szudziałowo, au nord du pays. Et entre le 30 décembre 2022 et le 2 janvier 2023, 181 migrants au total, originaires d'Angola, du Liberia, du Congo Kinshasa, du Ghana, d'Irak, de Syrie et d'Égypte, ont été interceptés près de là. Bien que les chiffres des traversées soient plus faibles que l'année dernière, "la crise humanitaire", elle, "est toujours là". Une **ONG a fourni une aide humanitaire à plus de 6 000 exilés** - syriens, yéménites, et congolais pour la plupart - pour toute l'année 2022. "*Beaucoup étaient en familles avec enfants en bas âge*". Cette région isolée située en pleine nature, peuplée de forêts et de marais, est très dangereuse pour les migrants. Par petits groupes, certains y errent plusieurs semaines, sans abri et sans nourriture. "*En ce moment, les températures sont meilleures, mais en décembre, certaines nuits, le thermomètre descendait jusqu'à -10, -15 degrés*". Les personnes secourues souffrent aussi "*de convulsions causées par la déshydratation*", "*de problèmes gastro-intestinaux*" et du "*pied des tranchées*", une infection douloureuse causée par une exposition prolongée à l'humidité et au froid. Elle peut déboucher, si elle n'est pas soignée, sur une nécrose du pied ou causer le décès de la personne par septicémie. À cet endroit, les migrants portent également, souvent, les stigmates de la violence des garde-frontières. Ces conditions d'exil très difficiles sont totalement étrangères aux déplacés d'Ukraine accueillis en Pologne depuis le déclenchement de l'offensive russe, le 24 février 2022. Les jours qui ont suivi, "*La Pologne s'est alors transformée en une sorte d'ONG géante* ».

ROYAUME-UNI

Plus de **45 756 traversées illégales** de la Manche depuis l'Europe continentale vers le Royaume-Uni ont été recensées en 2022, **dépassant le record de 2021** qui était de plus de 28 526, selon les chiffres du gouvernement publiés dimanche 1^{er} janvier 2023. Le verrouillage croissant du port de Calais côté français et du tunnel sous la Manche expliquent l'explosion depuis 2018 du nombre des traversées de la Manche à bord de petites embarcations. Mais malgré les plans successifs annoncés - deux encore en 2022 - les chiffres des traversées continuent d'augmenter, **débordant complètement le système des demandes d'asile au Royaume uni**. L'accord avec le Rwanda est critiqué par l'ONU, l'Église anglicane et de nombreuses organisations. L'objectif est de décourager les traversées et de briser le modèle économique des passeurs, sans succès pour l'instant. Pour les associations d'aide aux migrants, le seul moyen de **lutter contre les passeurs est d'ouvrir des voies légales pour accéder au Royaume-Uni et y demander l'asile**, ce qui est quasi impossible actuellement. Un plan présenté en décembre 2022 par le Premier ministre, comporte un accord avec Tirana pour expulser massivement les Albanais, arrivés très nombreux cette année (un tiers des

arrivées environ) bien que Londres juge ce pays sûr, car il n'est pas en guerre. Le gouvernement va aussi recourir à d'anciens centres de vacances, résidences étudiantes ou locaux militaires pour réduire de moitié la facture de l'hébergement des demandeurs d'asile actuellement logés dans des hôtels. Dans ses vœux du Nouvel An, le Premier ministre britannique a repris la position très dure de ses prédécesseurs, évoquant le sujet de l'immigration illégale comme l'une de ses priorités.

Le 11 janvier 2023, le **Premier ministre britannique** a promis, de renvoyer "rapidement" les migrants arrivés au Royaume-Uni illégalement. Pour y parvenir, il compte faire adopter de "**nouvelles lois**", indiquant "*clairement et sans ambiguïté que si vous entrez illégalement, vous n'aurez pas le droit d'y rester et vous serez expulsé*". Il serait déclaré comme "**non-valables**" les demandes d'asile déposées par des personnes passées par un pays tiers sûr tel que la France. Il a signé **un accord avec l'Albanie** pour renvoyer des "milliers" d'Albanais arrivés illégalement sur le territoire. Il avait alors détaillé un éventail de mesures prises en ce sens : l'envoi d'agents de la police aux frontières britannique à l'aéroport de Tirana, un durcissement des conditions pour qu'un demandeur d'asile soit considéré comme victime d'esclavage moderne, ainsi que des assurances de la part de l'Albanie pour que les victimes soient protégées. "Le nouvel accord avec l'Albanie nous permettra de renvoyer un plus grand nombre de migrants qui sont venus de ce pays vers l'endroit d'où ils viennent. Ils représentent un tiers de toutes les traversées en petit bateau au cours de la dernière partie de l'année dernière et cela peut faire une très grande différence" Le gouvernement a pourtant le plus grand mal à faire appliquer les mesures prises au cours des derniers mois et, en premier lieu, l'envoi des exilés vers le Rwanda. Mais, à partir des chiffres du ministère de la Défense, **45 756 migrants** ont effectué la Manche, contre seulement 28 526 en 2021, pourtant déjà une année record.

SERBIE

Le directeur exécutif du Centre pour la protection et l'aide des demandeurs d'asile, a déclaré qu'« au moins 90 000 exilés » avaient traversé la Serbie en 2022. En septembre, 3800 d'entre eux avaient déposé une demande d'asile, mais 25 seulement avaient obtenu une réponse favorable, ce qui montre, à ses yeux, que « le système ne fonctionne pas ». 40% des exilés qui sont passés par la Serbie étaient originaires d'Afghanistan, 20% de Syrie, et presque tous sont passés par la Turquie. Par ailleurs, profitant de la non-exigence d'un visa, 45 000 ressortissants de Tunisie ont transité par la Serbie, 34 000 d'Inde et 5800 du Burundi. Dans le même temps, 200 000 citoyens de la Fédération de Russie ont pénétré en Serbie en 2022, dont 168 000 ont déposé une demande de résidence.

Pour freiner les arrivées via la route des Balkans, Bruxelles compte sur l'aide de la Serbie. Le pays est, lui aussi, candidat à l'adhésion à l'Union européenne et son intégration dépendra sans doute largement, comme pour la Bosnie, de sa capacité à montrer à Bruxelles qu'il contrôle ses frontières. La Serbie à la demande de Bruxelles, a mis **fin à l'exemption de visas pour les ressortissants tunisiens et burundais** et a été étendue, le 1er janvier 2023, aux ressortissants **d'Inde et de Guinée-Bissau**.

2000 personnes séjournent actuellement dans les camps de Voïvodine, dans le nord de la Serbie : 700 à Adaševci, 500 à Sombor, 300 à Kikinda, 250 à Subotica, 200 à Principovac, 70 à Šid. **Plusieurs centaines d'exilées se trouvent toujours dans les forêts proches de la frontière hongroise**. Les capacités du camp de Sombor vont être étendus, pour accueillir 100 à 200 personnes de plus.

MONDE - NATIONS UNIES

EMIGRATION ET AIDES AUX PAYS PAUVRES

Envisager l'aide comme un moyen de lutter contre l'émigration est réducteur. Le

problème ne vient pas seulement des nombreuses controverses que suscite une coopération transformée en instrument de chantage ou d'échange pour négocier avec les pays du Sud le rapatriement de leurs ressortissants sans papiers lorsqu'ils sont reconduits à la frontière. Il tient également à l'efficacité douteuse d'un procédé dont l'impact sur les comportements migratoires n'est absolument pas évident. **Pour réduire les flux du Sud vers le Nord, il faudrait non seulement que l'aide internationale contribue de façon décisive au développement, ce qui reste à démontrer, mais aussi que la pauvreté absolue et relative constitue un déterminant majeur de la propension à la migration.** Or, on le sait depuis longtemps, **ce ne sont pas forcément les plus pauvres qui partent**, ainsi qu'en témoignent le cas de plusieurs pays subsahariens. D'autres facteurs que le revenu ou les différentiels de développement contribuent à **alimenter les flux migratoires, parmi lesquels l'âge, le sexe, le statut marital, le capital social, l'insertion dans des réseaux transnationaux**, ceci sans parler d'éléments non quantifiables comme la frustration personnelle, l'identification ethnique ou le rejet de l'autorité des Anciens. Concrètement, les candidats au départ ont sûrement plus de facilités à voyager lorsqu'ils disposent déjà **d'un bagage éducatif, parlent une langue « mondiale »** et ont des connexions familiales à l'étranger.

A l'inverse, le **coût du déplacement constitue un frein** pour les membres les plus démunis d'une communauté. L'émigration forcée des indigents ne relève pas d'un choix volontaire et contribue parfois à les enfoncer dans la misère la plus complète, à l'instar de certains réfugiés arrachés à leur pays par la guerre ou les catastrophes naturelles.

Il y a donc lieu de s'interroger sur l'impact de schémas migratoires qui, loin d'atténuer la pauvreté, peuvent contribuer à aggraver les inégalités sociales. Les situations dans les pays du Sud sont trop diverses pour que l'on puisse tirer des conclusions catégoriques à partir de quelques cas d'étude. **La migration est une conséquence de la pauvreté**, parce que les crises humanitaires ou les dégradations de niveaux de vie poussent au départ ; mais aussi **une cause**, parce que **la migration attire les plus entreprenants en laissant sur place les populations les plus vulnérables**. Aussi convient-il de ne pas généraliser indûment. Autant il serait abusif de nier en bloc tout lien entre migration et pauvreté relative, autant il serait présomptueux d'affirmer d'emblée que l'aide internationale est susceptible d'influencer la propension au départ des individus en réussissant à réduire les niveaux de pauvreté. En effet, l'impact positif de la coopération au développement reste un sujet fort controversé. Des économistes montrent par exemple que, dans **97 pays bénéficiaires étudiés sur une période de vingt ans, l'aide n'a pas eu d'incidence sur la diminution de la pauvreté, les taux de mortalité, la scolarisation ou l'augmentation de l'espérance de vie**. Alors que certains, comme la Chine, ont réussi à s'engager sur la voie de la croissance économique sans bénéficier d'une assistance extérieure, d'autres **ont sombré malgré un soutien conséquent de la communauté internationale**. L'Afrique est la région la plus assistée du monde par tête d'habitant, elle a vu le nombre de pauvres passer de 264 millions à plus de 400 millions de 1981 à 2016. A en croire les analyses statistiques qui mettent en évidence une corrélation inverse avec la hausse de la richesse en Afrique subsaharienne, l'aide s'est révélée particulièrement peu efficace sur le continent noir : plus l'assistance des pays de l'OCDE a été importante, plus le produit national brut est resté bas, et inversement. Selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *« l'aide au développement a pu contribuer à perpétuer les problèmes en maintenant les populations dans un syndrome de dépendance, en renforçant des dictatures corrompues, en relançant la consommation de biens importés, en décourageant l'investissement privé et en fournissant des crédits avantageux mais peu rationnels sur le plan économique. Les détournements ont toujours été importants. Il y a une quinzaine d'années, déjà, des études citées par le magazine Science et Vie – Economie de janvier 1992 estimaient qu'environ un quart de l'aide française à l'Afrique se perdait en commissions destinées aux décideurs locaux. Aujourd'hui, la proportion n'a pas fondamentalement changé. Dans Le Monde du 16 janvier 2008, le secrétaire d'Etat français à la Coopération, admettait que « sur 100 milliards de dollars annuels d'aide pour l'Afrique, 30 milliards s'évaporent ... Notons seulement que, quand bien même des pays parviennent à sortir du cercle vicieux de la misère généralisée, leur croissance économique ne constitue pas forcément un frein à l'émigration. Au contraire, le*

développement tend souvent à exacerber les inégalités sociales et les frustrations qui poussent au départ ».

<https://diasporaenligne.net/actualites-immigration-et-politique-de-developpement-aide-migration-et-pauvrete-les-chainons-manquants-2/>

LES SOUHAITS DES NATIONS-UNIES

Mercredi 28 décembre 2022, le Secrétaire général des Nations Unies a déploré « qu'à travers le monde, **une centaine de millions de personnes ont été déplacées**, fuyant la guerre, les incendies, la sécheresse, la pauvreté ou la faim » en 'Ukraine, Afghanistan, République démocratique du Congo, par exemple. Pour 2023, il a appelé de ses vœux **une paix mondiale** aux multiples facettes : « *paix entre les êtres humains* » par le dialogue et la résolution des conflits ; paix « *avec la nature et le climat pour un monde plus durable* », une référence aux progrès obtenus par la récente Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, la COP15. Ainsi que la paix dans les foyers, source de « *sécurité et de dignité pour les femmes et les filles* » en lien avec restrictions infligées aux femmes en Afghanistan et par les troubles en Iran. Il souhaite une année **de tolérance**, « *pour la paix dans nos rues et nos communautés avec une pleine protection de tous les droits humains* », dans les lieux de cultes dans le respect des croyances de chacun, confiant aussi son espoir d'un Internet « *sans discours de haine ni insultes* », avant d'exhorter le monde à placer « *la paix au cœur de ses paroles, et de ses actes...* ».

ASIE

ISRAEL

Les autorités israéliennes ont **expulsé arbitrairement Salah Hammouri de sa ville natale, Jérusalem, vers la France, en violation flagrante du droit international**. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains (FIDH-OMCT) et la LDH sont consternés par cette décision et appelle les autorités israéliennes à garantir à M. Hammouri sa liberté de mouvement et le libre choix de sa résidence, et à lui accorder un accès sans entrave à sa ville natale.

Au matin du **18 décembre 2022**, l'avocat franco-palestinien et chercheur pour l'ONG Adameer, Salah Hammouri a atterri en France. Quelques heures plus tôt, il a été embarqué de force dans un avion après que les autorités israéliennes ont décidé de l'expulser vers la France, suite à la révocation arbitraire de sa résidence permanente à Jérusalem, sur la base d'une « violation de l'allégeance » à Israël. Cette expulsion intervient après plus de neuf mois de détention administrative, d'abord au centre de détention d'Al-Moskobiya à Jérusalem, puis à la prison de haute sécurité de Hadarim, en Israël, où il avait été arbitrairement détenu à partir du 26 juillet 2022 et soumis à l'isolement et à des traitements inhumains. Cette expulsion forcée constitue une violation flagrante du droit international, l'expulsion forcée des habitants d'un territoire occupé étant interdite au titre de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève, comme l'ont rappelé les experts des droits humains de l'ONU le 2 décembre 2022, et considérée comme un crime de guerre au titre de l'article 8 du Statut de Rome. Cette expulsion marque une nette escalade dans le ciblage systématique par Israël des défenseurs des droits humains palestiniens et crée un dangereux précédent pour tous celles et ceux qui sont basés à Jérusalem, en entravant gravement leur capacité à mener leurs activités légitimes. Salah Hammouri a été arrêté le 7 mars 2022, sans charge ni procès, sur la seule base d'un dossier déclaré secret que son avocat n'a pas été autorisé à consulter, ce qui rend sa détention illégale au regard du droit international. Les autorités israéliennes ont depuis longtemps l'intention de priver M. Hammouri de sa résidence permanente à Jérusalem. Le 29 juin 2021, le ministre de l'Intérieur israélien a annoncé l'adoption des recommandations faites par les services de renseignement israéliens pour révoquer sa résidence permanente sur la base d'une « violation de l'allégeance » à Israël, et le 18 octobre 2021, la révocation est devenue officielle. L'avocat de M. Hammouri a contesté

cette décision et la Cour suprême israélienne devrait se prononcer sur le retrait de sa carte d'identité en février 2023. Au moment de la publication de cette déclaration, on ne sait toujours pas si cette audience aura bien lieu.

Depuis plusieurs années, Salah Hammouri est soumis à une répression continue et a été détenu arbitrairement à plusieurs reprises par les forces d'occupation israéliennes en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains. Au total, Salah Hammouri a passé neuf ans dans les prisons israéliennes, répartis en six périodes de détention. En outre, l'épouse de Salah Hammouri, Elsa Lefort, de nationalité française, et leurs enfants, sont interdits par les autorités israéliennes d'entrer en Israël et dans le territoire palestinien occupé depuis 2016. Ce harcèlement constant a conduit les experts des droits humains des Nations unies à exprimer leurs préoccupations concernant le cas de M. Hammouri à plusieurs reprises au fil des ans. L'Observatoire condamne avec la plus grande fermeté l'expulsion forcée de Salah Hammouri vers la France, ainsi que la violation par Israël du droit international humanitaire et des droits humains, et exhorte les autorités à respecter leurs obligations internationales et à garantir la liberté de mouvement et la liberté de choisir sa résidence de M. Hammouri, ainsi que son droit de retourner librement à Jérusalem. L'Observatoire dénonce également l'incapacité des autorités françaises à protéger Salah Hammouri, ressortissant français, d'un transfert forcé, ainsi que leur manque d'actions pour prévenir les nombreuses violations des droits humains qui lui ont été infligées par les autorités israéliennes au fil des années. L'Observatoire appelle les autorités françaises à intervenir auprès des autorités israéliennes pour qu'elles garantissent le droit de Salah Hammouri à retourner librement à Jérusalem.

<https://www.ldh-france.org/lexpulsion-de-salah-hammouri-etablit-un-dangereux-precedent-pour-tou-te-s-les-defenseurs-des-droits-humains-en-palestine/>

LIBAN

Un nouveau drame survenu au large du Liban indique à quel point **la situation** dans le pays **est devenue difficile**. Un bateau de migrants a fait naufrage, samedi 31 décembre 2022, après avoir quitté le Liban avec quelque 200 personnes à son bord. L'armée libanaise, aidée de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul), a pu **secourir 200 personnes** mais *"un enfant et une femme sont morts"*. À bord se trouvaient une majorité de Syriens – hommes, femmes et enfants – mais aussi une cinquantaine de Libanais. Un rescapé dit *"Je comptais partir avec mon frère, mais je n'ai pas pu rassembler la somme suffisante"*. *"On ne peut plus vivre dans ce pays, ni en Syrie"*. *"On meurt dans ce pays, on va essayer tous les jours de prendre la mer. Moi-même si j'avais eu l'argent, je serais parti avec eux."* *"La population libanaise vit dans des conditions désastreuses, mais la situation est particulièrement grave pour les personnes les plus démunies, y compris les réfugiés"*. Le Liban s'enfonce depuis trois ans dans une grave crise économique. Conséquence, le pays connaît depuis 2020 une augmentation du nombre de départs, dont de nombreux Libanais, à la recherche d'une vie meilleure en Europe, notamment sur l'île de Chypre, à 175 kilomètres des côtes libanaises. Selon l'ONU, au moins 38 bateaux transportant plus de 1 500 personnes ont quitté ou tenté de quitter illégalement le Liban par la mer entre janvier et novembre 2021.

INDONESIE

L'Indonésie a aidé à **sauver 472 personnes au cours des six dernières semaines** à partir de quatre bateaux, montrant ainsi son engagement et son respect des principes humanitaires fondamentaux pour les personnes qui sont confrontées à la persécution et au conflit. **Le sauvetage de plus de 200 personnes désespérées**, qui ont été ramenées à terre en sécurité, au nord-ouest de l'Indonésie, au cours des derniers jours. Les pêcheurs indonésiens et les autorités locales ont secouru et débarqué deux groupes, environ 58 dimanche et 174 lundi, dont une majorité de femmes et d'enfants. Les personnes secourues sont épuisées et déshydratées après un mois de dérive dans les mers régionales. Des survivants parmi les 174 personnes arrivées hier lundi ont indiqué aux équipes du HCR que quelque 26 personnes sont mortes durant ce long voyage en raison des conditions désastreuses à bord. *« Ces actions permettent de sauver des vies humaines d'une mort certaine, mettant fin à des épreuves torturantes pour de nombreuses personnes désespérées »*. Le HCR s'occupe des personnes ramenées à terre, avec les autorités locales et le personnel des partenaires

humanitaires. Beaucoup ont besoin d'une attention médicale urgente pour stabiliser leur état. L'agence onusienne envoie également des fournitures et du personnel supplémentaires pour aider les communautés et les autorités locales à soutenir les personnes secourues. A noter que plus de 2.000 personnes désespérées auraient entrepris cette année des voyages en mer risqués dans la mer d'Andaman et le golfe du Bengale. Près de 200 d'entre elles seraient mortes.

<https://news.un.org/fr/story/2022/12/1130907>

AFRIQUE

ALGERIE

Un Guinéen de 15 ans a été **arrêté** en septembre 2022 en Algérie alors qu'il se trouvait **sans papiers dans le pays**. *"Ça fait trois mois que je suis au Niger. Avant j'étais en Algérie. Ce n'est pas moi qui voulais partir, je me suis fait attraper. Je vivais en Algérie depuis 5 mois quand j'ai été arrêté. Je travaillais dans la ville d'Adrar, je nettoyait une maison. Mon patron était algérien mais je ne m'entendais pas avec lui donc je suis parti. Quelques jours plus tard, vers le 12 septembre, j'ai été arrêté alors que je cherchais du travail. On m'a arrêté parce que je suis noir. Les policiers m'ont demandé mes papiers mais je n'en avais pas et je n'ai pas voulu leur montrer mon passeport parce qu'ils l'auraient déchiré. Ils me disaient 'Rentre en Afrique' et ils m'ont emmené en prison. J'ai passé trois jours dans la prison d'Adrar avec d'autres personnes, puis on nous a emmenés à Tamanrasset. On est restés là-bas 3 h puis on nous a mis dans des camions et on a roulé jusqu'à un lieu, à 15 kilomètres de la ville nigérienne d'Assamaka. On était beaucoup, environ 400 personnes. Des hommes, des femmes et des enfants. Parmi les personnes qui ont été expulsées en même temps que moi, certaines vivaient en Algérie depuis plus de dix ans. Moi, j'étais avec des jeunes que j'avais rencontrés en prison et avec qui je m'entendais bien. Quand les Algériens nous ont déposés dans le désert, ils ont tiré deux coups de fusil en l'air pour nous faire peur. Ils ne nous disaient rien à part 'Descends vite'. Ils nous ont laissé un peu de nourriture sur le sable et ils sont repartis tout de suite. On a marché de 5 à 8 heures du matin. À ce moment-là, on a croisé un camion et le conducteur nous a dit qu'on n'était pas dans la bonne direction pour aller à Assamaka. On a fait un détour et on est arrivé dans cette ville à 12 heures. On était épuisés. Le trajet a été très difficile. Parfois des gens tombaient, mais on les relevait, et on se motivait pour continuer à marcher. S'arrêter, ça voulait dire être abandonné dans le désert. À notre arrivée à Assamaka, des personnes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) nous ont demandé s'il y avait des mineurs parmi nous, ils ont pris nos noms et nous ont donné à manger. Moi, je n'ai pas voulu dire que j'avais 15 ans parce que j'avais peur qu'à cause de cela, je sois retenu plus longtemps que les autres au Niger. J'ai dit que j'avais 18 ans. On est restés dix jours à Assamaka, puis on est partis à Arlit, où on est restés un mois et trois semaines. Après, on nous a transférés à Agadez, puis à Niamey, où je suis depuis un petit peu plus d'un mois. Dans le centre de l'OIM où je me trouve en ce moment, nous ne sommes pas nombreux. Nous avons à manger trois fois par jour et l'OIM nous donne du savon pour laver nos vêtements. Mais, moi, je le revends pour pouvoir me payer une carte de téléphone et appeler ma famille. Pour le moment, je ne peux pas encore rentrer en Guinée. Avec d'autres Guinéens, on attend que l'OIM rassemble nos documents d'identité, nos laissez-passer etc. J'ai vraiment hâte de rentrer dans mon pays. Je ne suis pas angoissé à l'idée de rentrer car j'ai parlé souvent à ma famille au téléphone. Quand j'ai dit à ma mère que j'avais été expulsé d'Algérie, elle a eu très peur. Elle pensait que j'allais me faire kidnapper par des terroristes dans le désert. Mon projet, c'était d'aller au Maroc pour essayer d'entrer à Ceuta. J'ai un ami qui a réussi à le faire et qui m'a dit que je devrais essayer aussi. Je suis d'abord allé au Sénégal avec un 'grand' de 24 ans de mon quartier, puis j'ai décidé de rejoindre l'Algérie pour y travailler. Mais, maintenant que je vais rentrer à Conakry, je ne sais pas encore ce que je vais faire. Je vais sans doute travailler dans la boulangerie de mon frère."*

CAMEROUN

Figure de proue de la **sélection Suisse**, l'attaquant Breel Embolo a marqué les esprits durant la **Coupe du monde**, avec deux buts et plusieurs actions de classe. Le joueur de 25 ans fait les beaux jours de l'**AS Monaco depuis l'été 2022**, mais son parcours de vie, de son **Cameroun natal** jusqu'aux feux des projecteurs de la planète football, n'a pas été des plus aisés. Le 24 novembre 2022, à la coupe du monde, il marque un but : *"C'était mon tout premier but en Coupe du Monde et je le marque face à mon pays de naissance ! C'était très émouvant. Et même si mon bonheur était immense, je devais me contenir car c'est un signe de respect de ne pas célébrer ses buts face à l'équipe nationale de sa terre de naissance"*. Né à Yaoundé en février 1997, après la séparation de son père et de sa mère (à trois ans), il vit au Cameroun jusqu'à 8 ans puis part en Suisse. A 11 ans il intègre les rangs du meilleur club de Suisse. Il enchaîne les grosses performances dans les équipes de jeunes du FC Bâle et signe son premier contrat professionnel en 2013 à l'âge de 16 ans et 3 semaines ! Il devient en 2013 le plus jeune joueur du FC Bâle à marquer en ligue suisse et en coupe d'Europe en inscrivant un but face aux Bulgares de Ludogorets. Deux ans plus tard, il reçoit une convocation pour représenter l'équipe nationale helvète face aux États-Unis, à 18 ans. *"Il est tout de suite devenu le joueur préféré des fans et des supporters de l'équipe nationale à travers le pays, sans contestation aucune. C'est beau que le peuple Suisse lui porte cet amour"*. Le joueur quitte Bâle pour le club de la Rhür de Schalke 04, *"Ce départ vers l'Allemagne a été une étape supplémentaire dans mon parcours de vie. Je voulais déjà faire le maximum pour continuer à **grandir, sur et en dehors des terrains**"*. Après six saisons Outre-Rhin, il décide de tenter une nouvelle aventure, et signe avec l'AS Monaco, à l'été 2022. Avec 7 buts et 4 passes décisives depuis le début de la saison, il est l'un des artisans de la bonne première partie de saison des Monégasques. *"Je vais au Cameroun pour voir mon père. Mais aussi pour ma fondation, la Breel Embolo Fondation, qui aide les jeunes en difficultés par le sport et l'éducation"*. Il s'investit aussi *"pour la cause des réfugiés et des migrants en Suisse"*. *"Je ne pourrai jamais oublier d'où je viens. Je suis suisse et africain, et cette double identité est un énorme motif de fierté, à jamais."*

Depuis octobre 2017, un **conflit meurtrier** se joue dans les deux régions de la zone anglophone du Cameroun, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, **opposant l'armée et les forces séparatistes**. Selon Human Rights Watch, il a déjà causé la mort de plus de 4 000 civils et le déplacement de plus de 712 000 personnes à l'intérieur des régions anglophones.

LIBYE

Près de **650 migrants**, sur un chalutier surchargé, cherchaient à rejoindre les côtes européennes par la Méditerranée. Au large de Benghazi ils ont été **arrêtés** et l'embarcation a été remorquée et conduite vers la base navale des "forces spéciales de la marine". Elles " sont intervenues après avoir *"été alertées de la présence de migrants clandestins à bord d'un chalutier au nord-ouest de Benghazi"*, transportant plusieurs centaines de personnes, dont des Bangladais, des Syriens et des Égyptiens. L'institution a publié, samedi 31 décembre 2022, des photos des migrants arrêtés et assis en rang sur la plage. La grande majorité des migrants en partance pour l'Europe embarquaient jusqu'ici depuis l'ouest de la Libye, mais depuis cet été 2022, les départs se multiplient à partir des côtes de l'est du pays, avec des chalutiers et des bateaux de pêche de plus grande capacité que les très précaires canots pneumatiques. La plupart des candidats à l'exil depuis cette zone sont des Égyptiens et des Bangladais arrivant depuis l'Égypte voisine. *"C'est moins risqué pour eux de prendre la mer rapidement après être arrivés dans le pays, sans aller jusque dans l'Ouest"*. Traverser la Libye d'Est en Ouest, sur une telle distance, expose les migrants à des risques d'arrestations, de violences ou encore de détentions.

MAROC

Entre le 1er janvier 2021 et octobre 2022, **4 747 migrants arrivés dans le royaume sont rentrés dans leur pays d'origine**, via le programme de retour volontaire de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Pour bénéficier de ce programme, les exilés doivent se présenter aux bureaux de l'OIM à Rabat, Casablanca ou Oujda. Pour ceux qui n'ont pas de passeport,

un laissez-passer est demandé par les agents aux autorités du pays concerné. Après avoir vérifié que le retour peut se faire sans risque, l'OIM accompagne personnellement les migrants le jour de leur départ, à l'aéroport de Casablanca. Le processus s'étale sur quatre semaines maximums. À leur arrivée chez eux, les migrants de retour peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une "aide individuelle" qui leur permettra de "se réinsérer dans la société". La majorité des exilés de retour sont des Ivoiriens, des Guinéens, des Sénégalais, des Maliens et des Camerounais, depuis deux ans, l'OIM constate une augmentation des demandes de ressortissants soudanais. Parmi les raisons qui contraignent les exilés subsahariens à rebrousser chemin, malgré les risques persistant dans leur pays, l'OIM cite "*le manque d'opportunités au Maroc, notamment au niveau socio-économique*" et "*les difficultés à s'intégrer dans ce pays d'Afrique du Nord*". En plus des "*obstacles rencontrés pour obtenir un titre de séjour, et le manque d'accès à la nourriture et au logement*". Pour un responsable de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) à Nador, "*vu les difficultés que subissent au quotidien les migrants au Maroc, il n'y a rien de 'volontaire' dans ces retours organisés par l'OIM, ce sont des décisions totalement forcées. On les pousse à partir et à rentrer chez eux, voilà tout*". Cette situation s'applique d'autant plus aux migrants soudanais que leurs difficultés dans le royaume sont encore plus grandes. "*Ils vivent la même précarité que les autres exilés subsahariens, et sont, en plus, pourchassés et traqués par la police, dénonce-t-il. Si par exemple, un Soudanais veut prendre un taxi, acheter un billet de bus ou de train depuis Casablanca pour le nord du Maroc, on le lui refusera*". Oujda, proches des frontières avec l'Algérie est « ville interdite », "*les nouveaux arrivants dorment dans la rue, et avec un peu de chance, dans les couloirs d'une maison qui leur a été laissée par un Marocain*", ou sous un immense pont, sur un canal sec rempli de déchets". Nador, proche de l'enclave espagnole de Melilla, est, elle aussi une ville interdite aux exilés. "*Impossible pour les migrants, y compris les familles avec enfants, d'y louer un hébergement, ne serait-ce que pour quelques jours. Ils n'ont alors d'autre choix que de se terrer dans les forêts, en attendant de pouvoir escalader le mur qui sépare le Maroc des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla.*"

L'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) de Nador indique le 19 décembre 2022, que "**6 ou 7 migrants subsahariens**" ont été retrouvés morts, le 14 décembre 2022, dans la forêt de Ras Asfour près de la ville d'Oujda, au nord-est du **Maroc, à la frontière algérienne**. Le 21 décembre 2022, le **cadavre d'un jeune homme** âgé de 20 à 25 ans était découvert au même endroit. Tous les corps ont d'abord été emmenés à la morgue du centre hospitalier de Jerada, à une soixantaine de kilomètres de la forêt de Ras Afour, puis transférés à celle d'Oujda où ont été pratiquées des autopsies pour connaître les causes des décès. Les six premiers cadavres ont ensuite été inhumés, mercredi 21 décembre, au cimetière de Jerrada. Le septième se trouve toujours à la morgue "Oued Ennachef" d'Oujda. Deux d'entre eux sont originaires du **Tchad**, et deux autres de **Guinée Conakry**. L'association d'Aide aux migrants en situation vulnérable (AMSV) atteste, sur document officiel, du décès d'un ressortissant **malien** de 22 ans. Les nationalités des deux autres victimes ne sont pas connues. Selon les autorités marocaines, ces migrants sont morts de froid et de faim. "*C'est une zone montagneuse où les températures sont très basses en hiver. Les exilés se fatiguent, et au bout de plusieurs jours ici sans nourriture, ils n'ont plus la force de bouger. Ils finissent par en mourir*". C'est une "*frontière dangereuse*", matérialisée par une **haute clôture de fer**, où "*les migrants se blessent souvent*", en l'escaladant ou en chutant. Côté algérien, une fosse creusée par endroits est toute aussi périlleuse. "*Ce sont des trous de 8m de profondeur et de 4m de largeur. Comme les exilés traversent la nuit, ils ne les voient pas. Ils se blessent en tombant tout au fond, où l'hiver, ces fosses sont remplies d'eau*". À chaque décès, l'AMSV s'efforce de retrouver l'identité du défunt, et de lui organiser des obsèques. Ces cinq dernières années, l'association a identifié et enterré 49 personnes. Au Maroc, une fois passé la frontière, ces derniers mois, **la police marocaine a multiplié les raids**. "*Elle arrête sans cesse les migrants et les forcent à monter dans des bus, direction le sud du pays, à Tiznit, Beni Mellal ou Agadir*". "*Ça, c'est pour les hommes seuls. Les femmes et les enfants sont emmenés à Oujda, dans des locaux d'associations ou à la paroisse de la ville.*" D'après le militant, 80 personnes survivent actuellement dans l'église de la ville.

Les corps inanimés de **13 migrants marocains**, dont celui d'une femme, ont été repêchés

vendredi 30 décembre 2022 en méditerranée. Vendredi 6 et samedi 7 janvier 2023, deux corps ont été retrouvés au large de Mirleft, près des côtes du sud du Maroc. 24 autres migrants, dont un mineur, ont été secourus. Le bilan de 15 morts pourrait encore s'alourdir car 6 autres personnes sont portées disparues. Mais *"Les recherches se poursuivent pour retrouver les corps des migrants toujours disparus"*. Au total, 45 personnes se trouvaient à bord de ce bateau de fortune qui se dirigeait vers Las Palmas, dans l'archipel espagnol des **Canaries**. Les exilés avaient versé des sommes allant de 20 000 à 25 000 dirhams (1 800 à 2 200 euros) pour monter à bord de l'embarcation.

13 migrants, qui faisaient partie des près de **2 000 personnes**, venues principalement du Soudan, qui ont tenté de pénétrer par la force le **24 juin 2022 dans Melilla**, étaient poursuivis entre autres pour *"participation à une bande criminelle d'immigration clandestine"*, *"entrée illégale"* au Maroc ou encore *"violence envers des agents de la force publique"*. Ils avaient écopé en août 2022 de deux ans et demi de prison en première instance. *"La chambre criminelle de la cour d'appel de Nador a alourdi de six mois les peines de groupe de migrants, les portant à trois ans de prison ferme chacun"*

NIGER

Plusieurs mois d'une enquête conjointe de la police nigérienne, française et espagnole ont permis **l'interpellation d'un Libyen soupçonné d'être à la tête d'un réseau de trafic de migrants** transitant par le Niger vers l'Europe. L'homme de 29 ans a été arrêté à Agadez, le 20 décembre 2022, et est actuellement incarcéré à Niamey. Lors de son audition par les enquêteurs, il a dit avoir fait partir *"soixante migrants par semaine pendant sept ans"*, soit près de 22 000 personnes. Le voyage leur coûtait entre 1 500 et 2 000 euros. Les migrants étaient contactés via Internet, avec des messages dans lesquels ils se voyaient proposer "une vie meilleure". Les candidats à l'exil, originaires pour la plupart du Nigeria ou du Cameroun, étaient ensuite conduits à travers le Niger à bord de pick-up, en évitant les grandes villes. Puis ils passaient soit en Libye, soit en Algérie. Les migrants étaient ensuite acheminés vers la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Arrivés en Europe, *"ils étaient en fait exploités notamment dans des activités de prostitution ou d'esclavage moderne"*. L'équipe d'investigation est composée de trois policiers français de la police aux frontières et de trois Espagnols qui appuient les policiers nigériens. Les policiers européens sont présents dans le pays depuis 2017. Depuis cette date, 196 filières d'immigration irrégulière ont été identifiées et 824 personnes arrêtées, a indiqué la Direction de la coopération internationale de sécurité. *"D'autres interpellations de complices pourraient intervenir dans les semaines à venir"*.

SOUDAN

Le **trafiquant d'êtres humains "le plus recherché au monde"** a été **arrêté au Soudan** le 1er janvier 2023 par des agents de police émiratis, lors d'une opération menée avec Interpol, a annoncé l'organisation jeudi 5 janvier 2023. Cette arrestation porte "un coup fort à une importante route de contrebande vers l'Europe" et permettra de "protéger des milliers d'autres personnes contre l'exploitation aux mains du groupe criminel". Il était à la tête d'un réseau criminel ayant **kidnappé et escroqué des centaines de migrants d'Afrique de l'Est** désirant se rendre en Europe, et qui transitaient en Libye. Il est également soupçonné d'avoir tué certains d'entre eux. En avril 2020, l'Irish Times avait recueilli le témoignage d'un jeune homme ayant été détenu par le passeur en Libye, dans ce qu'il décrivait comme une *"ville fantôme, à cause du nombre de personnes 'qui y disparaissent sans laisser de trace'"*. La personne interrogée accusait le trafiquant d'ordonner et de commettre lui-même de graves sévices sur les détenus. *"Un type a été battu avec des fils électriques. [Le trafiquant] l'a battu au point qu'il était au bord de la mort. Il l'a battu avec ses propres mains. Heureusement, il a survécu"*. L'Érythréen est par ailleurs complice d'un autre trafiquant majeur, extradé en octobre dernier aux Pays-Bas, qui a dirigé le centre de torture de Bani Walid, en Libye. Il a été condamné à 18 ans de réclusion en mai 2021, en Éthiopie. Selon des dizaines de victimes différentes, il a violenté, affamé et parfois violé des milliers d'exilés en transit en Libye entre 2014 et 2020, les retenant captifs et exigeant des rançons. *"Pendant ce temps, des proches aux Pays-Bas étaient extorqués et contraints de verser d'importantes sommes d'argent avant que les migrants emprisonnés ne soient autorisés à poursuivre leur voyage"*. Les deux hommes ont retenu, torturé - et parfois tué - des milliers de migrants dans ses hangars, à environ 180 kilomètres au sud-est de Tripoli.

Il a été arrêté une première fois en février 2020, à Addis-Abeba en Éthiopie. Mais un an plus tard, lors de son procès, il s'évade du tribunal après avoir échangé son uniforme orange de détenu par des vêtements civils déposés pour lui par un complice dans les toilettes du bâtiment. Ces derniers ont depuis été arrêtés, "soupçonnés d'avoir facilité son évasion en échange de pots-de-vin".

TUNISIE

Une initiative solidaire mise en place par une femme migrante ivoirienne.

Les migrants subsahariens sont entre 30 000 et 50 000 personnes. La majorité, sans papiers ni cartes de séjour, travaille comme main-d'œuvre non déclarée et faiblement rémunérée avec un minimum de droits en Tunisie. "Il y a beaucoup de Subsahariens maintenant en Tunisie, et c'est difficile de trouver du travail". Pour les familles qui restent en Tunisie, le contexte économique et social est de plus en plus difficile à vivre. Une ivoirienne installée en Tunisie, a lancé une crèche : « Les Chérubins » en 2018, au départ dans un garage, puis dans un local, pour accueillir les enfants de migrants subsahariens du quartier populaire de Bhar Lazreg, à Tunis. Le lieu n'a pas encore de statut juridique clair, donc elle demande aux parents une somme symbolique pour payer le loyer et les charges. "Sur le plan financier, c'est un grand soulagement parce qu'on ne paye pas grand-chose en fait, on donne juste ce que l'on peut donner, et sur le plan social, affectif, il y a un soulagement aussi de savoir qu'ici, l'enfant est un peu en famille." "À la crèche, nous accueillons les enfants à partir de deux mois. On apprend à l'enfant à s'asseoir, faire les quatre pattes et les premiers pas pour pouvoir marcher. Et ensuite, à l'âge de deux ans et demi, nous donnons des bases à l'enfant, c'est-à-dire que nous lui apprenons à former les chiffres et les lettres." "C'est vrai que ce sont des enfants, mais je me dis que parfois, ils tombent de haut, en entendant le mot "migrant", explique-t-elle. C'est en ce sens-là que j'ai composé ce petit sketch pour leur expliquer ce qu'était un migrant, ce qu'était l'intégration et le pays où ils vivent."

En Tunisie, **trois mois et demi après la disparition en mer d'une embarcation empruntée par 17 personnes**, les habitants de la ville de Zarzis, dans le sud du pays, continuent de **demande à ce que la vérité** soit faite dans ce dossier. Une manifestation a eu lieu vendredi 6 janvier 2023 pour faire pression sur les autorités. Les familles veulent savoir ce qu'il s'est passé exactement. À ce jour, **sept cadavres ont été retrouvés sur les 17**. "Nous avons réalisé les recherches en mer seuls, nous les habitants de Zarzis et les pêcheurs de la ville, avec nos propres moyens, avec des bateaux de pêche. L'État tunisien ne nous a pas épaulés. Il nous a laissés seuls face à la mer et à la détresse. On a alors découvert un premier crime, l'enterrement illégal de quatre des cadavres dans le cimetière appelé "les jardins d'Afrique" dans lequel reposent les corps de migrants non identifiés". "Sur les cadavres que nous avons retrouvés, il y avait des traces de coups, de blessures. Certains avaient les dents cassées ou des coups à la nuque. Nos demandes sont claires : la vérité et la justice. Nos demandes n'ont pas changé. Nous voulons savoir où sont les disparus dont les corps n'ont pas encore été retrouvés. Il en reste dix en tout encore et notre mouvement continuera jusqu'à ce que ces demandes soient entendues. On veut que justice soit faite et que les responsabilités soient éclaircies".

AMERIQUE

USA

Joe Biden a promis jeudi 5 janvier de **réparer le système d'immigration des États-Unis**, qu'il a qualifié de « cassé ». Il entend lutter contre les tentatives illégales d'entrer sur le territoire américain tout en continuant à permettre l'afflux de nouveaux travailleurs. Il reconnaît que ce problème « difficile » ne serait pas résolu « du jour au lendemain ». Il a d'un côté fustigé les républicains « extrêmes », les accusant de « démagogie » face à la crise migratoire et leur reprochant de bloquer ses demandes de financement pour faire face au problème. « Nous pouvons sécuriser notre frontière et réparer la politique d'immigration pour qu'elle soit ordonnée, sûre, et humaine, nous

pouvons faire tout cela sans éteindre la flamme de la liberté qui a fait venir en Amérique des générations d'immigrés » Mais pour les migrants qui franchiront illégalement la frontière : les États-Unis auront plus souvent recours à des expulsions immédiates, assorties d'une interdiction de nouvelle entrée sur le territoire pendant cinq ans. Plus de 230 000 arrestations ont encore été enregistrées en novembre 2022 à la frontière sud des États-Unis, un niveau record. Les migrants, soucieux d'échapper à la pauvreté ou à la violence dans leurs pays d'origine, prennent souvent d'énormes risques pour entrer sur le sol américain. Plus de 800 personnes sont mortes lors de l'année fiscale, en grande partie noyée dans le fleuve Rio Grande, selon un responsable des gardes-frontières. Le président se rendra dimanche 8 janvier 2023, pour la première fois après deux années au pouvoir, à la frontière, à El Paso, au Texas. Il ira ensuite à Mexico, et a d'ores et déjà fait savoir que le « *renforcement de la frontière* » serait au cœur de ses discussions avec son homologue Manuel Lopez Obrador, qui entretient avec son grand voisin des relations parfois très fraîches. La Maison-Blanche a toutefois aussi fait savoir que **jusqu'à 30 000 migrants qualifiés** qui ont un parrain sur le territoire américain, seraient au contraire autorisés chaque mois à entrer aux États-Unis en provenance de Cuba, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela, les quatre pays d'où viennent en majorité les migrants. Ces arrivées devront toutefois se faire par avion, pour ne pas ajouter à la charge de travail des gardes-frontières au sol, et dans le cadre d'un processus légal. De larges pans de l'économie américaine, notamment dans l'agriculture, dépendent de la main-d'œuvre immigrée, mais le système migratoire est aujourd'hui au bord de la rupture. Le Mexique a applaudi les nouvelles mesures migratoires qui permettront à un maximum de 30 000 personnes originaires de Cuba, Haïti, du Nicaragua et du Venezuela de migrer aux États-Unis chaque mois. Ce programme était une demande de longue date du gouvernement mexicain « **pour parvenir à une immigration ordonnée, sûre, régulière et humaine dans la région** ».

<https://www.la-croix.com/Biden-attaque-crise-migratoire-visite-frontiere-sud-Etats-Unis-2023-01-05-1301249405>

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/etats-unis-joe-biden-arrivera-dimanche-au-mexique-un-jour-plus-tot-que-prevu-9554fbc3-9e94-46cf-bd24-928d8e98da9d>

A VOIR – A LIRE - TEMOIGNAGE



Une terre commune – Cédric Herrou – 6 janvier 2023 – édition du seuil - livre grand format 12x17 cm - 72 pages. Agriculteur de la vallée de la Roya près de la frontière italienne, Cédric Herrou est devenu en France une figure de l'aide aux exilés et aux migrants. Il a déjà accueilli chez lui plusieurs centaines de personnes sur la route de la migration, un combat qui lui a valu plusieurs procès avant d'être définitivement relaxé. Fondateur d'une communauté Emmaüs tournée vers la terre, une première en Europe. « Nous vivons désormais dans une vallée oubliée, mi-française mi-italienne, une vallée à l'entre-deux, à l'entre-droit et devoir, où la compassion devient répressible, où le droit s'oppose à une morale, où la morale s'impose au pouvoir. Mais où nous avons créé une utopie capable de résister. »